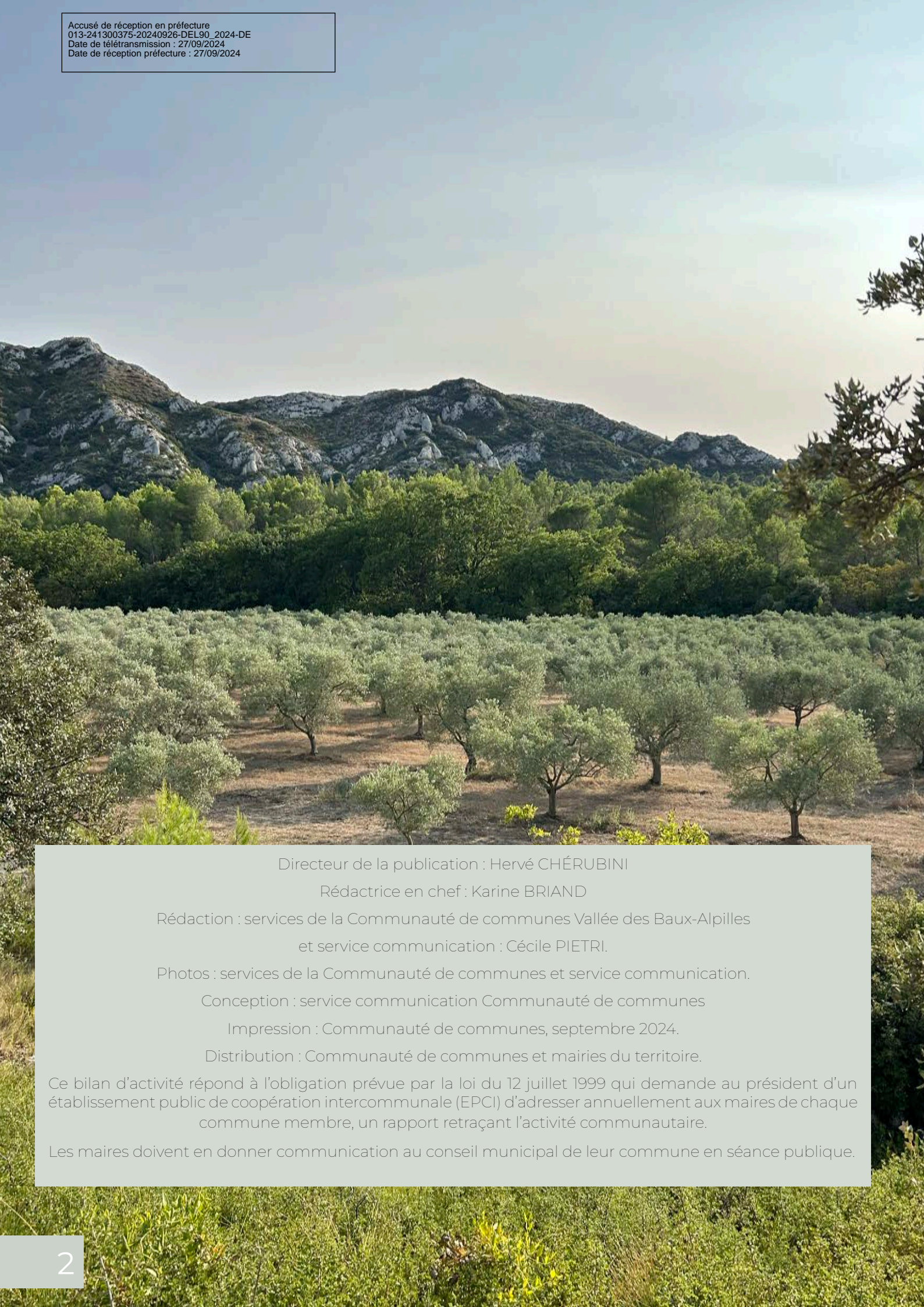


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Communauté de Communes
VALLÉE *des* **BAUX-ALPILLES**



Directeur de la publication : Hervé CHÉRUBINI

Rédactrice en chef : Karine BRIAND

Rédaction : services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
et service communication : Cécile PIETRI.

Photos : services de la Communauté de communes et service communication.

Conception : service communication Communauté de communes

Impression : Communauté de communes, septembre 2024.

Distribution : Communauté de communes et mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'adresser annuellement aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité communautaire.

Les maires doivent en donner communication au conseil municipal de leur commune en séance publique.

Sommaire

Présentation générale	4 à 17
Finances	18 à 23
Développement durable et transition écologique	24 à 35
Economie	36 à 39
Tourisme	40 à 45
Eau et assainissement	46 à 63
Services techniques et Mutualisation	64 à 75

L'édito d'Hervé Chérubini

Président de la Communauté de communes Vallée Des Baux-Alpilles



Ce rapport a pour vocation, comme chaque année, de retracer l'activité de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Il permet de présenter l'ensemble de nos actions 2023. À travers leurs choix politiques, les élus de l'intercommunalité s'efforcent, chaque année, à concilier dépenses et investissements avec l'intérêt du plus grand nombre, dans un souci permanent d'équité sociale.

Être à la hauteur de nos engagements

Nous nous soucions, au quotidien, d'être à la hauteur de nos engagements. À l'heure de l'urgence climatique, alors que tous les voyants sont au rouge, nous avons parfaitement conscience des efforts que le respect de l'environnement demande à chacun d'entre nous. Nous savons que depuis ces dernières années, il a fallu changer notre façon de consommer au quotidien.

La Communauté de communes s'emploie à faire en sorte que ce changement de cap ne semble pas être un effort insurmontable, tout en minimisant les coûts écologiques, économiques et sociaux qu'une gestion inadéquate de nos ressources pourrait engendrer.

Vous verrez, dans ce rapport d'activités 2023, que nous mettons tout en œuvre pour vivre, ensemble, une sobriété choisie et non subie.

Lutter contre les coûts cachés

Nous avons l'ambition de croire que nous pouvons concilier transition écologique et pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle nous concentrons nos efforts sur des petits changements de comportement qui ont pourtant une incidence considérable sur notre portefeuille. Lutter contre les coûts cachés d'actes irresponsables, comme les dépôts sauvages ou la surconsommation d'eau, est essentiel pour préserver à la fois notre environnement et notre économie locale.

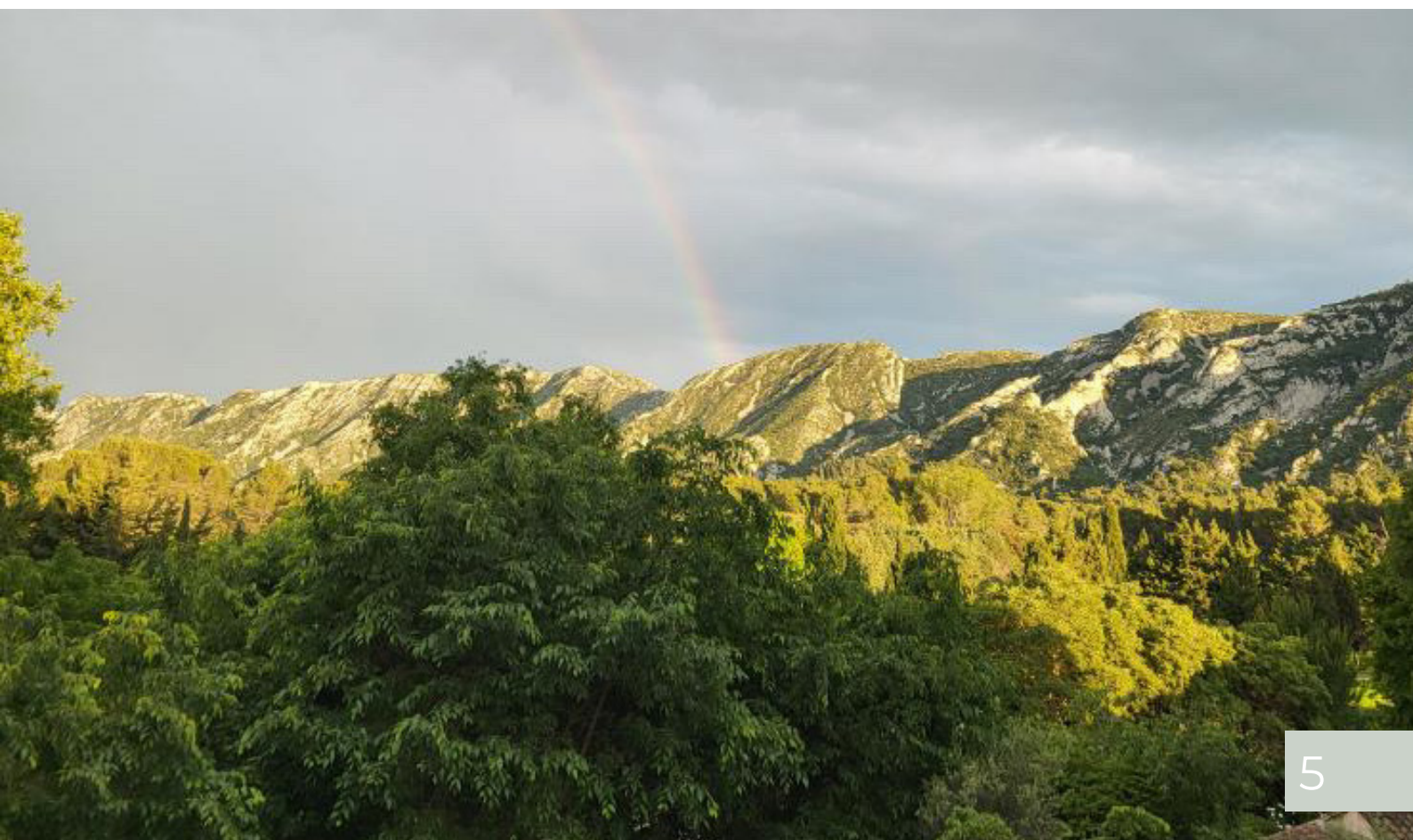
Si nous voulons éviter ces dépôts sauvages, c'est que non seulement ils dégradent nos paysages et polluent les sols, mais ils représentent également des coûts économiques importants liés à leur nettoyage et à la remise



en état des sites. Les impacts écologiques et financiers de ces pratiques irresponsables sont significatifs. À court terme, les coûts de dépollution pèsent sur les finances publiques, et à long terme, les dégâts environnementaux affectent la biodiversité, les sols et l'eau. C'est pourquoi nous accompagnons un changement global de comportement pour prévenir ces pratiques et les conséquences qu'elles engendrent.

Afin d'assurer une disponibilité durable et essentielle de la ressource en eau potable conforme aux normes sanitaires les plus strictes, nous investissons continuellement dans la modernisation et l'entretien de nos infrastructures de production et de distribution. Toutes nos actions permettent non seulement de prévenir la pollution et les risques de contamination, tout en limitant les pertes d'eau sur le réseau.

Pour accompagner les habitants et les entreprises, nous nous efforçons d'être pédagogiques et d'expliquer au mieux nos choix politiques, que ce soit à travers notre site web, nos réseaux sociaux ou nos publications. Ce choix de transparence se reflète aussi dans notre service accueil, mobilisé quotidiennement pour répondre aux questions des administrés et les aider dans leurs démarches.



Présentation générale

Le territoire communautaire

Située en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur, au nord-est du département des Bouches-du-Rhône, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rayonne sur un territoire rural composé de dix communes du Parc naturel régional des Alpilles.

Elle agit sur de nombreuses compétences et s'affirme chaque jour comme un partenaire tout particulièrement à l'écoute des besoins et projets portés par les communes qui en sont membres.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité (déchets, eau, assainissement...) en faveur des habitants et des acteurs économiques, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.

C'est dans un contexte d'urgence et d'adaptation nécessaire au changement climatique que nos compétences nous permettent d'intervenir au plus près des besoins individuels et collectifs.



POPULATION MUNICIPALE

(en vigueur au 1^{er} janvier 2024)

Saint-Rémy-de-Provence :	9619 habitants
Fontvieille :	3521 habitants
Mouriès :	3414 habitants
Saint-Etienne du Grès :	2486 habitants
Maussane-les-Alpilles :	2396 habitants
Le Paradou :	2200 habitants
Eygalières :	1733 habitants
Aureille :	1541 habitants
Mas Blanc les Alpilles :	513 habitants
Les Baux-de-Provence :	289 habitants
Total :	27 762 habitants

La démocratie communautaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé d'un Président et de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents pour la mandature 2020-2026 a été déterminé par la délibération 03-2022, du 11 février 2022, il est de onze.

Le Bureau de la Communauté de communes se réunit en général tous les mois au siège de la Communauté de communes, à Saint-Rémy-de-Provence.

Lors de ces réunions, le Bureau étudie les dossiers en cours et à venir. Le Bureau travaille sur les orientations de la politique intercommunale qui sont ensuite débattues en conseil communautaire avant d'être soumises au vote des 40 Conseillers communautaires.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend des décisions prises dans le cadre de ses délégations.



LES ACTES JURIDIQUES

165 délibérations
250 décisions du Président
977 arrêtés

LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2023

- **9 février** : Eygalières
- **16 mars** : Saint-Rémy-de-Provence
- **13 avril** : Maussane
- **25 mai** : Les Baux-de-Provence
- **6 juillet** : Aureille
- **28 septembre** : Saint-Etienne du Grès
- **26 octobre** : Fontvieille
- **30 novembre** : Mouriès
- **21 décembre** : Saint-Rémy-de-Provence

BUREAUX 2023

- Jeudi **19 janvier**
- Jeudi **2 mars**
- Jeudi **30 mars**
- Jeudi **15 mai**
- Jeudi **29 juin**
- Jeudi **12 juillet**
- Jeudi **14 septembre**
- Jeudi **10 octobre**
- Jeudi **9 novembre**
- Jeudi **14 décembre**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de quarante conseillers communautaires des dix communes membres. Les conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. Le conseil communautaire vote les budgets et prend les décisions. Les réunions du conseil communautaire sont publiques. Les ordres du jour des séances du conseil communautaire sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes rendus des séances sont en ligne sur le site internet communautaire et font l'objet d'une couverture de la presse écrite régionale.



COMPÉTENCES AU 1^{ER} JANVIER 2023

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

• Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Sont définies d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N) de l'espace communautaire
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la Communauté de communes
- Etudes, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Etudes et organisation d'un service de transport à la demande
- Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

• Développement économique

- Etudes, aménagement, gestion, entretien, création et promotion de zones d'activité économique dans les conditions prévues à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales
- Acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (foncier et bâtiments économiques)
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales
- Constitution de réserves foncières
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire
- Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre des projets de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire s'applique au commerce sédentaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Attribution d'aides économiques conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales autorisées par les lois et règlements en vigueur.

• Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

- Collecte, traitement et prévention.

• Accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

• Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

• Assainissement des eaux usées

- Dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

• Eau

- Sans préjudice de l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

• Protection et mise en valeur de l'environnement

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- Aménagement et exploitation (directe ou indirecte) d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.
- Création, développement et gestion de réseaux de chaleur d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.

• Projets pédagogiques :

- Elaboration et mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des scolaires du territoire dans les domaines de compétences de la Communauté de communes.

• Gestion des eaux pluviales urbaines

• Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports

Bureau communautaire mandat 2020-2026



Hervé CHÉRUBINI
Président



Gérard GARNIER
1^{er} Vice-Président
Délégué à la communication et
à la relation usagers



Alice ROGGIERO
2^e Vice-Présidente
Déléguée aux ressources
humaines



Jean MANGION
3^e Vice-Président
Délégué à l'environnement
et aux mobilités



Jean-Christophe CARRÉ
4^e Vice-Président
Délégué aux finances



Pascale LICARI
5^e Vice-Présidente
Déléguée à la transition
écologique



Lionel ESCOFFIER
6^e Vice-Président
Délégué à l'agriculture, à
l'hydraulique et à la GEMAPI



Laurent GESLIN
7^e Vice-Président
Délégué à la commande
publique, à la voirie et à
l'éclairage public



Anne PONIATOWSKI
8^e Vice-Présidente
Déléguée aux déchets



Yves FAVERJON
9^e Vice-Président
Délégué à l'économie et au
tourisme



Bernard WIBAUX
10^e Vice-Président
Délégué à l'eau, l'assainissement
et aux eaux pluviales



Marie-Pierre CALLET
11^e Vice-Présidente
Déléguée au foncier et au
numérique



Après la démission de Bernard WIBAUX, **en juillet 2023**,
Aline PELISSIER est devenue 10^e Vice-Présidente déléguée à
l'agriculture et à l'alimentation et **Lionel ESCOFFIER**, délégué
à l'eau, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines,
l'hydraulique et la GEMAPI

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Appel d'offres/ Marchés à procédure adaptée/
Concession
- Déchets
- Transition écologique
- Economie
- Administration générale
- Mobilités

LES CONSEILS D'EXPLOITATION

(composés d'élus et de socioprofessionnels)

- Tourisme
- Eau et assainissement

LE GROUPE DE TRAVAIL

- Communication

Les élus communautaires

AUREILLE

Lionel ESCOFFIER
Maire d'Aureille



Stéphanie MOUCADEL

EYGALIÈRES

Aline PELISSIER
Maire d'Eygalières



Marie-Christine UFFREN



Bernard WIBAUX



MAS BLANC DES ALPILLES

Laurent GESLIN
Maire de Mas Blanc des Alpilles



Jean-Louis VILLERMY
Suppléant



FONTVIEILLE

Gérard GARNIER
Maire de Fontvieille



Michel GALLE



Sylvette SCIFO-ANTON



Marion BISCIONE



LES BAUX-DE-PROVENCE

Anne PONIATOWSKI
Maire des Baux-de-Provence



Laurent FERRAT
Suppléant



Jacques ARNOUX



MOURIÈS

Alice ROGGIERO
Maire de Mouriès



Patrice BLANC



Muriel CHRÉTIEN



Jean-Pierre FRICKER



MAUSSANE-LES-ALPILLES

Jean-Christophe CARRÉ
Maire de Maussane



Grégory ALI-OGLOU



Christine GARCIN GOURILLON



Marie-Pierre CALLET



LE PARADOU



**Pascale
LICARI**
Maire de Paradou

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS



**Jean
MANGION**
Maire de Saint Etienne
du Grès

**Jean-Denis
SANTIN**



**Béatrice
BLANCARD**

**Céline
CASTELLS**



**Edgard
MARÉCHAL**

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE



**Hervé
CHERUBINI**
Maire de Saint-Rémy-
de-Provence

**Florine
BODY-
BOUQUET**



**Yves
FAVERJON**

**Gabriel
COLOMBET**



**Isabelle
PLAUD**

**Magali
MISTRAL**



**Vincent
OULET**



**Françoise
JODAR**



**Juliette
DORISE**

**Henri
MILAN**



**Bernard
MARIN**



**Céline
SALVATORI**



**Romain
THOMAS**



**Jean-Jacques
MAURON**

Les médailles du travail

Promotion janvier 2024



Remise des médailles en présence d'Hervé Chérubini, président de la Communauté de communes, d'Alice Roggiero, vice-présidente déléguée aux ressources humaines et de Karine Briand, directrice générale des services.

Créées en 1948, ces médailles sont décernées en fonction de l'ancienneté, mais elles récompensent aussi et surtout la qualité du travail accompli.

Alice Roggiero, vice-présidente déléguée aux ressources humaines et Hervé Chérubini, président de la Communauté de communes ont délivré, le 15 janvier 2024, une distinction honorifique à six des agents de la collectivité.

Philippe FANTINI	Agent de collecte	Médaille d'argent*
Jean-Paul PACE	Coordonnateur collecte	Médaille d'argent*
Christophe PRINCE	Directeur adjoint- Responsable travaux du service des eaux	Médaille d'argent*
Eric PONSON	Responsable pôle numérique	Médaille d'argent
Eric VIAL	Coordonnateur technique	Médaille d'argent
Gérard BEREZIAT	Directeur du service des eaux	Médaille grand or*

* Médaille d'argent : 20 ans

* Médaille grand or : 40 ans



Le pôle accueil

L'équipe 2023

L'accueil comprend une équipe de six personnes (accueil général, déchets, eau, assainissement et secrétariat) pour répondre au mieux aux administrés.

En 2023, le service a reçu

25 621 DEMANDES

(appels téléphoniques, mails ou visites) pour l'accueil général, l'eau et le service déchets.

La ligne directe Info Déchets a enregistré près de

4 500 APPELS

- 30% des appels pour la prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants à domicile
 - 25% pour la collecte
- 23% pour les demandes de renseignements ou d'autorisations d'accès en déchèterie
 - 7% pour les demandes de bacs.

Le service accueil conserve un score de 99% de satisfaction pour la prise en charge téléphonique via les audits mystères de l'Afnor (*Association française de normalisation*).



Vélorail à Fontvieille

L'amicale du personnel

L'amicale du personnel de la Vallée des Baux-Alpilles compte 103 membres en 2023 sur 144 agents soit 72% des effectifs de la Communauté de communes membres de l'Amicale.

L'amicale a pour but de promouvoir la convivialité, la cohésion, les échanges au sein du personnel communautaire, proposer des aides aux membres (rentrée scolaire, Noël, ...) mais également permettre à ses membres de bénéficier d'avantages concernant des activités culturelles et de loisirs en accord avec ses statuts.

En 2023, l'Amicale a réalisé des évènements en plus des prestations qu'elle assure annuellement pour ses adhérents. : la journée vélo rail, le repas oriental ou la soirée de Noël...

L'Amicale bénéficie d'une subvention de la Communauté de communes au titre des œuvres sociales à hauteur de 25 000€ en 2023. Le reste est complété par les cotisations des adhérents. Le budget se répartit à hauteur de 60% environ pour des prestations générales telles que les chèques ANCV, les rentrées scolaires, les cadeaux de Noël ainsi que les chèques Kdeos et à hauteur de 40% pour les évènements organisés ainsi que l'adhésion à la plateforme "Club employés".



Repas oriental



Noël 2023

MUTUALISATION

Mise à disposition du personnel

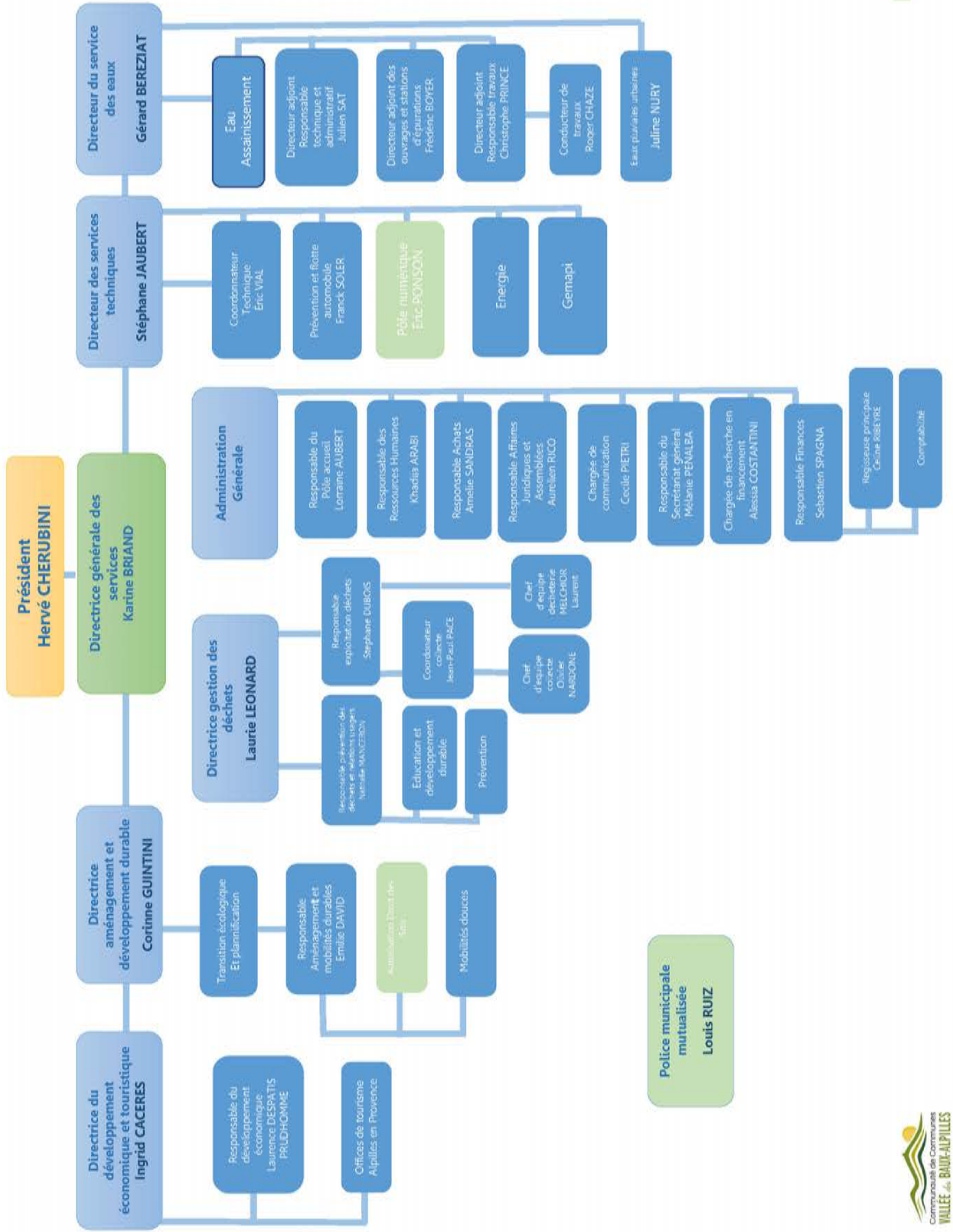
Convention 2023 de mise à disposition
de la Communauté de communes vers les communes

Police mutualisée	Maussane-les -Alpilles
	Eygalières
	Saint-Etienne du Grès
	Les Baux de Provence
	Paradou
	Aureille
	Mas Blanc des Alpilles
	Saint-Rémy-de-Provence
Service commun Autorisation du Droit des Sols	Paradou
	Maussane-les-Alpilles
	Mas Blanc des Alpilles
	Aureille
	Les Baux-de-Provence
Mutualisation ADS	Fontvieille
	Saint-Rémy-de-Provence

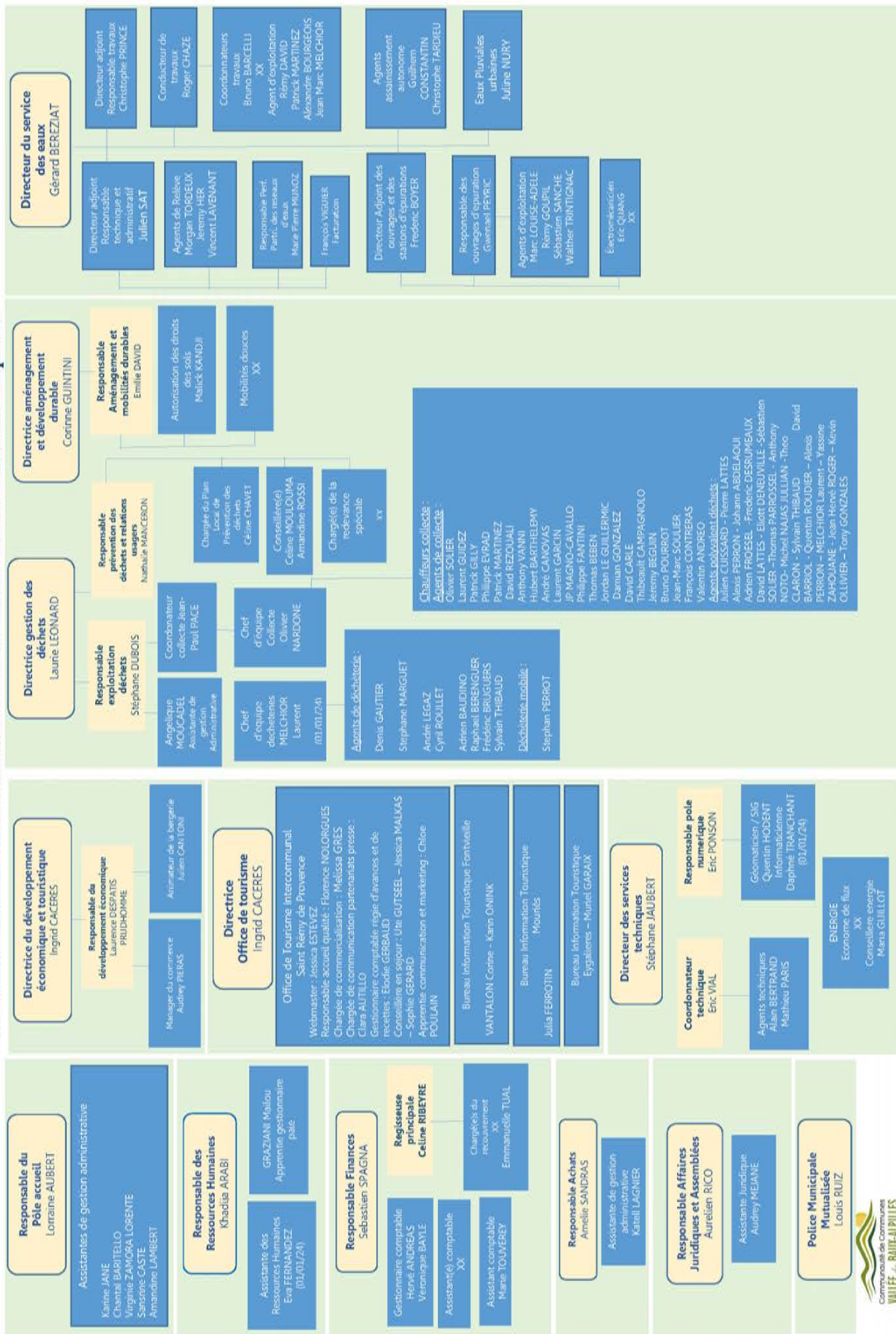


Le personnel communautaire

ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



1^{er} novembre 2023



FINANCES



Budget total réalisé* :

42,23 M€**

FONCTIONNEMENT

28,52 M€

INVESTISSEMENT

13,71 M€

Budget principal

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COLLECTE
ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

AMÉNAGEMENT (HORS ZONES D'ACTIVITÉ)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PROTECTION
ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

PLUVIAL,
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION
DES INONDATIONS

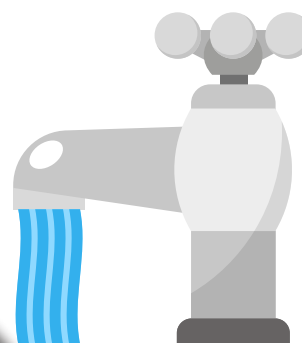
25,71 M€



*sans les budgets ZA qui correspondent à des opérations d'aménagement transitoires

**millions d'euros

Budgets annexes



EAU

8,08 M€

ASSAINISSEMENT

7,41 M€



ZONES
D'ACTIVITÉ

Recettes : 490 000 €
(ventes, subvention...)

Dépenses : 105 000 €
(aménagement...)

TOURISME

1,03 M €

Subventions 2023



NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
ASSO DES MOULINIERS VALLÉE DES BAUX	5 000€
SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE	2 000€
TERRES DES BAUX D'HIER À AUJOURD'HUI	1 000€
SOLIDARITÉ PAYSANS PROVENCE ALPES	5 000€
AMICALE DU PERSONNEL VALLÉE DES BAUX ALPILLES	25 000€
ASSO SYNDICAT DE DÉFENSE ET GESTION AOP LES BAUX	2 500€
GREEN CYCLING	750€
ADEAR	2 000€
LA PETITE FERME DE SAINT-RÉMY	1 000€
ASSO DES JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE	2 000€
ENTRE ALPILLES CRAU ET CAMARGUE	500€
CIVAM	1 500€

Flux financier avec les communes

1. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre une intercommunalité et ses communes membres.

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) 2023
AUREILLE	- 28 773€
LES BAUX-DE-PROVENCE	- 22 780€
EYGALIÈRES	+ 118 812€
FONTVIEILLE	+ 96 921€
MAS BLANC DES ALPILLES	+ 8 161€
MAUSSANE-LES-ALPILLES	+ 85 000€
MOURIÈS	+ 98 150€
LE PARADOU	- 25 955€
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	+ 223 170€
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	+ 1 963 012€
TOTAL	+ 2 515 718€

2. La dotation de Solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de péréquation locale.

Facultative, elle répond à une volonté de solidarité dans la répartition des ressources et des charges au sein des territoires intercommunaux.

Le Conseil communautaire a décidé d'une enveloppe de 1 275 000€, soit l'équivalent de 45.80€ par habitant. Les élus ont donc fixé les montants de DSC 2023 pour chaque commune de la manière suivante :

COMMUNES	MONTANTS
AUREILLE	86 183€
LES BAUX-DE-PROVENCE	14 820 €
EYGALIÈRES	66 840 €
FONTVIEILLE	162 776 €
MAS BLANC DES ALPILLES	24 453 €
MAUSSANE-LES-ALPILLES	107 511 €
MOURIÈS	177 493 €
LE PARADOU	103 588 €
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	111 898 €
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	419 438 €
TOTAL	1 275 000 €

3. Le FPIC

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES.

Le FPIC est un dispositif de péréquation national qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La Communauté de communes prend en charge la totalité des contributions des communes.

Par délibération du 28 septembre 2023, la Communauté de communes est la seule contributrice du FPIC et supportera donc sa part : **465 003 €** et la totalité de la part de ses communes membres : **899 903 €** soit un montant total de **1 364 906 €** pour l'année 2023.

COMMUNES	MONTANTS
AUREILLE	31 840 €
LES BAUX-DE-PROVENCE	19 662 €
EYGALIÈRES	84 448 €
FONTVIEILLE	92 929 €
MAS BLANC DES ALPILLES	12 406 €
MAUSSANE-LES-ALPILLES	87 171 €
MOURIÈS	85 560 €
LE PARADOU	64 082 €
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	69 147 €
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	352 658 €
TOTAL	899 903 €

TAXES 2023

COTISATION FONCIÈRE
DES ENTREPRISES
(CFE)

24 %

TAXE FONCIÈRE SUR
LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
(TFPB)

0 %

TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
(TFPNB)

2,13 %

TAXE D'HABITATION
SUR LES RÉSIDENCES
SECONDAIRES
(THRS)

9,80 %

TAXE D'ENLÈVEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES
(TEOM)

9,80 %

Développement durable et transition écologique

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence obligatoire "collecte, traitement et prévention des Déchets Ménagers Assimilés".

Le traitement sur l'ensemble des communes est aujourd'hui délégué au Syndicat Sud Rhône Environnement.

Plus largement, la Communauté de communes développe de multiples actions pour réduire, valoriser et réutiliser les déchets ainsi que des actions de transition écologique diverses pour assurer le maintien de la qualité de vie et l'identité de notre territoire dans un contexte de crise climatique.



La déchèterie Sud-Alpilles

Une nouvelle ère pour le tri et la valorisation

Après six mois de travaux, un accès non autorisé aux professionnels et une fermeture temporaire d'un peu plus de deux mois pour tous, la déchèterie a réouvert ses portes le lundi 17 juillet 2023 avec une toute nouvelle apparence et des fonctionnalités améliorées.



Les habitants du territoire peuvent désormais bénéficier d'une installation modernisée, repensée et davantage axée sur la sécurité et les nouvelles filières de tri.

Une transformation complète

Pour un tri plus efficace

La déchèterie a subi une transformation complète, tant dans sa conception que dans ses infrastructures. L'objectif principal de cette requalification était d'améliorer l'efficacité du tri des déchets, tout en garantissant la sécurité des usagers et du personnel. Les nouvelles installations répondent aux normes les plus récentes en matière de traitement des déchets.

Nouvelles filières de tri Conformes à la Loi anti-gaspillage

En ligne avec la Loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), la déchèterie Sud-Alpilles élargit ses filières de tri pour inclure des catégories supplémentaires de déchets. Désormais, les usagers peuvent trier et déposer des jouets, des articles de sport et de loisirs, du matériel de bricolage et des déchets de jardin.

Cette évolution favorise une gestion plus durable et conforme aux normes environnementales en vigueur.

Zone de réemploi

Une seconde vie pour les objets

L'une des grandes nouveautés de la déchèterie Sud-Alpilles est l'introduction d'une zone de réemploi. Cette zone permet aux habitants de faire un don ou de troquer des objets qu'ils n'utilisent plus. Cela s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets en encourageant la réutilisation et le partage au sein de la communauté. Une initiative qui contribue non seulement à réduire la quantité de déchets envoyés en décharge, mais aussi à diminuer les ressources naturelles nécessaires à leur fabrication tout en favorisant un esprit de solidarité et d'économie circulaire.

La déchèterie Sud-Alpilles se positionne désormais comme un modèle pour les autres installations en permettant aux habitants d'adopter des pratiques de tri et de réemploi plus conscientes. La requalification de la déchèterie de Saint-Rémy devrait être réalisée dès 2025.

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

SOUMIS À DES RÈGLES PRÉCISES

► **Seuls sont admis** les habitants et les professionnels de Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Rémy-de-Provence ;

► **La carte d'accès** est obligatoire pour l'accès à la déchèterie ;

► **Dépôts des particuliers** limités à 24 passages par an ajustables en fonction des aléas et des besoins spécifiques. Limités à 3m³/jour pour tous les flux, sauf pour les gravats : 1m³/jour ;

► **Accès réservé aux véhicules** et véhicules attelés d'une remorque n'excédant pas 3,5 tonnes ;

► **Dépôts des professionnels** limités à un voyage par jour et par entreprise, du lundi au vendredi (maximum 5m³/jour pour tous les flux, sauf pour les gravats, maximum 1m³/jour) ;

► **Accès interdits** le samedi pour les professionnels et pour les véhicules assimilés à des véhicules professionnels (camion plateau, fourgon...)

Attention : L'immatriculation de votre véhicule et votre carte sont liées. C'est l'association des deux qui vous permettra l'accès aux déchèteries intercommunales.

LA CARTE D'ACCÈS

► COMMENT L'OBTENIR ?

► **En se connectant** sur "Mes démarches" sur le site internet de la Communauté de communes, muni des documents utiles : pièce d'identité, justificatif de domicile récent et carte grise des véhicules.

► **En se présentant à l'accueil :** 23, avenue des Joncades Basses Zone d'activités de La Massane 13210 Saint-Rémy-de-Provence, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30,

► **En appelant le Service Info Déchets** au 04 84 510 620.



Deux points de réemploi

L'une des grandes nouveautés de la déchèterie Sud-Alpilles (Maussane-Paradou) est l'ouverture d'un point de réemploi. Un autre point a également été ouvert à la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence.

Ces zones rencontrent un grand succès. Les habitants y donnent ou troquent des objets qu'ils n'utilisent plus.



Accessibilité de la déchèterie Sud-Alpilles aux scolaires

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a souhaité que le site soit accessible aux scolaires afin de sensibiliser le public au tri des déchets et de façon générale à la réduction des déchets. La présence de la centrale solaire photovoltaïque mitoyenne avec une aire pédagogique dédiée permet ainsi d'offrir un espace pédagogique sur les énergies renouvelables et la valorisation des déchets.

Renseignements auprès du Service Info Déchet : 04 84 510 620 ou info.dechet@ccvba.fr

Montant total des travaux : 1 524 297€ HT

Financements :

État : 154 525 € HT

Région : 193 935 € HT

Département : 876 540 € HT

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Opération soutenue par l'État
DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE



Inauguration de la déchèterie en présence des élus, le 19 mars 2024

LA COLLECTE EN

Porte à porte

Un nouveau chapitre
dans la gestion des déchets



L'objectif premier de cette initiative, déployée sur trois années, était d'optimiser le tri des déchets, d'améliorer la propreté des espaces publics et de décourager les dépôts sauvages dans les conteneurs collectifs, tout en encourageant les habitants à adopter des comportements responsables.

Dans le cadre de ce changement, les sacs jaunes pour les emballages et les bacs collectifs ont été remplacés par des bacs individuels avec des collectes hebdomadaires. Certains foyers, en hypercentre, maintiennent l'utilisation du sac jaune en raison de contraintes d'espace et des bacs collectifs pour les ordures ménagères.

Cette transition vers la collecte en porte à porte a généré des résultats positifs remarquables, aussi bien en termes de tonnage collecté que de tri et a également permis de réduire la distance parcourue lors des collectes grâce à une optimisation minutieuse des itinéraires.

Entre 2019 et 2023, les déchets ménagers ont connu une baisse significative de 24%,

tandis que ceux, liés aux emballages ont enregistré une augmentation de 64%.



Grâce à cette augmentation notable des emballages, la réduction substantielle des ordures ménagères compense largement, aboutissant à une diminution globale de 17% (somme des ordures ménagères résiduelles et des emballages).

Cette évolution représente une avancée très positive, conforme aux objectifs réglementaires, avec un meilleur tri, une nette réduction des ordures ménagères et

une diminution globale des déchets ménagers.



Collecte individuelle des emballages

La mise en œuvre de la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages s'est déroulée en trois étapes sur le territoire :



	2019	Évolution	2023
OMR*	10 403 tonnes	- 24 %	7873 tonnes
Emballages	890 tonnes	+ 64 %	1457 tonnes

* OMR : Ordures ménagères résiduelles

Actions de sensibilisation dans les écoles

Sur l'année scolaire 2023-2024, 350 élèves du territoire ont été sensibilisés lors de séances d'animations scolaires, soit 15 classes avec leurs enseignants.

Afin d'initier les enfants à la pratique du compostage, des ateliers de sensibilisation, suivi de l'installation de composteurs ont eu lieu dans les écoles maternelles et élémentaires désireuses : Mas Blanc des Alpilles, 4 écoles de Saint-Rémy-de-Provence, école maternelle de Fontvieille, école élémentaire de Mouriès, écoles maternelle et élémentaire de Saint-Etienne-du-Grès. Les élèves étudient et observent les différentes phases de décomposition, de maturation, de minéralisation ainsi que le rôle des micro-organismes. Ils prennent conscience du rôle important des décomposeurs dans le cycle de la vie.



Actions de sensibilisation grand public

OPÉRATION "LAISSE PARLER TON COEUR"

En partenariat avec le syndicat de traitement Sud Rhône Environnement et les associations locales, l'opération a de nouveau été un succès avec plus de 300 kg de jouets collectés à l'accueil de la Communauté de communes et redistribués dans les associations locales :

- ▶ La Maison d'enfants à caractère social de Saint-Etienne du Grès qui accueille et héberge 30 enfants de 3 à 18 ans, en internat.
- ▶ Emmaüs Arles qui récupère les dons, les offre à son tour ou les revend sur son site arlésien.

L'objectif de cette initiative est de sensibiliser au don et au réemploi.



Collecte de jouets 2023 au siège de la Communauté de communes



Fête du lac du Barreau, le 9 septembre 2023

ÉVÈNEMENTS

Les ambassadrices du tri-réemploi étaient également sur le terrain pour :

- ▶ La fête de l'environnement, le 14 mai 2023 à Mas Blanc des Alpilles
- ▶ Le nettoyage de la nature, le 14 octobre 2023, à Saint-Etienne-du-Grès
- ▶ La fête du Lac du Barreau, le 9 septembre 2023, à Saint-Rémy-de-Provence.

DISTRIBUTION DE SACS CABAS

En 2023, 10 résidences collectives (294 foyers), ont été équipées de sacs cabas jaunes qui permettent aux habitants de stocker leurs emballages avant de les vider dans les bacs jaunes de leur immeuble.

OPÉRATION "TOUS AU COMPOST"

Au printemps et à l'automne 2023, le syndicat de traitement Sud Rhône Environnement a organisé des dons de compost en déchèteries. Les trois déchèteries ont accueilli, à tour de rôle, une benne de 30 m³ permettant à une centaine de personnes par saison de prendre du compost et d'être sensibilisée au jardinage écologique.

REFUS DE TRI

1085 bacs jaunes d'emballage ont été refusés lors des collectes en 2023. Chaque refus est traité par les ambassadrices du tri/prévention qui se chargent de sensibiliser les personnes concernées sur les erreurs de tri.

Après la collecte de votre bac jaune, les emballages recyclables issus des foyers sont transportés vers le centre de tri. Là-bas, ils sont triés manuellement selon les différentes catégories de matériaux. Le terme "refus de tri" désigne les déchets qui ne respectent pas les critères du centre de tri. En d'autres termes, ce sont des déchets qui ne suivent pas les consignes de tri.

Ces refus de tri représentent un coût significatif pour la Communauté de Communes : 17% du coût total du traitement des emballages soit une perte de près de 55 000€ pour 2023 car ces refus doivent être ensuite de nouveau traités par le centre de tri. Ces frais supplémentaires de traitement pourraient être évités. En revanche, lorsque le tri est bien effectué, les déchets sont parfaitement recyclés.



Le coût 2023 du REFUS DE TRI de la collecte des emballages :

55 000 €

de perte pour la Communauté de communes.

Actions de sensibilisation (suite)

LE COMPOSTAGE

227 composteurs de 400 litres ont été distribués en 2023 contre une participation financière de 15€ ainsi que 8 lombricomposteurs pour les habitations sans jardin (20€). 4 sites de compostage collectif ont été mis en place (deux résidences collectives à Saint-Rémy-de-Provence et Maussane-les-Alpilles, un quartier sénior à Eygalières et le centre-ville de Mouriès). Le déploiement se poursuit depuis le début de l'année 2024.

LE BROYAGE À DOMICILE

Ce service, réservé aux particuliers sur rendez-vous, est organisé par un chantier d'insertion « Delta Sud Insertion » saint-rémois pour 45€ si vous gardez le broyat et 70€ l'intervention si vous souhaitez qu'il soit emporté. Depuis novembre 2021, 355 rendez-vous ont permis de broyer 900 tonnes de végétaux. 2100 m³ de broyat ont été valorisés. 70% des utilisateurs conservent le broyat pour leur jardin afin de pailler les sols qui sont protégés ainsi du froid en hiver ou de la chaleur en été en limitant l'évaporation et en conservant l'humidité au pied des plantations.

LA COLLECTE DE SAPINS

Ils sont déposés dans les points de collecte des centres des communes puis broyés sur place. Cela permet de limiter les passages en déchèteries et de réduire les dépôts sauvages. Le broyat est ensuite proposé en libre-service dans les déchèteries du territoire. Les jardiniers amateurs l'utilisent pour protéger les pieds de leurs plantations.

1585 sapins ont été collectés en 2023. Le nombre de sapins collectés en 2023 est 2,5 fois plus élevé que lors de la première année en 2018.

LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE DE TEXTILE

L'association Re-Resources (ressourcerie du Pays d'Arles) assure la collecte et réemploie des textiles, linges de maison et chaussures. 2,4 tonnes ont été collectées en 2023 grâce à un chantier d'insertion. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes en raison du vol, du vandalisme, du développement de la vente de vêtements d'occasion en ligne notamment). Re-Resources gère également la friperie des Alpilles, le "Bokal" situé à Saint-Rémy-de-Provence.



Formation au compostage collectif à Mouriès



Collecte de sapins à Eygalières



Colonne de textile, linge de maison, chaussures et maroquinerie



Passion Rachmaninov

La Communauté de communes organise depuis 2014 une après-midi musicale pour les enfants des écoles du territoire, en collaboration avec l'association Musicades des Alpilles et le conservatoire du Pays d'Arles.

Dix écoles élémentaires du territoire au total, soit 280 élèves avec leurs enseignants ont participé au projet musical « Passion Rachmaninov » à l'Alpillium à Saint-Rémy-de-Provence, le vendredi 20 octobre 2023, à la veille des vacances de la Toussaint. Rachmaninov est un des derniers grands représentants du romantisme dans la musique classique russe. Cette intervention musicale était expliquée et chantée par un baryton d'origine ukrainienne, Volodymyr KAPSHUK accompagné du pianiste Alphonse CEMIN qui a présenté l'essentiel de la vie musicale du compositeur avec le violoncelliste Guillaume EFFLER. Julien BELLEC professeur de musique au conservatoire du pays d'Arles a effectué deux heures d'intervention musicale par classe participante au projet, pour donner une initiation à la musique classique autour de Rachmaninov. Il leur a également permis d'apprendre le chant final du concert : "All by myself", directement inspiré d'une musique de Rachmaninov. Les agents de la Communauté de communes ont servi aux enfants un goûter "zéro déchets" en fin d'après-midi.



L'équipe de la Communauté de communes prête à accueillir les enfants

Inauguration de la centrale photovoltaïque de Maussane-Paradou



Luxel, filiale d'EDF Renouvelables, et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ont inauguré la centrale photovoltaïque de Maussane/Paradou le mercredi 24 mai 2023.

Implantée à la fois sur les communes de Maussane-les-Alpilles et du Paradou, la centrale se situe au sud du massif des Alpilles et du village classé des Baux-de-Provence.

Le site de 11 hectares, ancienne décharge, a été réhabilité en 2016 par la Communauté de communes, propriétaire du terrain. La Communauté de communes a choisi de faire de la transition écologique l'une de ses priorités. Ce projet permet la reconversion d'un espace anciennement pollué en site producteur d'énergies renouvelables. Un appel d'offres avait été lancé en 2019 et l'entreprise LUXEL a été retenue pour réaliser et exploiter la centrale. Le bail d'une durée de 21 ans et une concession de travaux et d'exploitation ont été signés en 2020. La même année, dans le but d'associer la population à la transition énergétique de leur territoire, une collecte de 300 000 € a été réalisée. Les habitants de la Communauté de communes ont pu y participer en priorité via Lendosphère, une plateforme en ligne de financement participatif pour les énergies renouvelables en France. Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2021.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2023

La Communauté de communes a été retenue par l'Etat dans le cadre du CRTE. Il vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en terme de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

La convention financière annuelle fait état des subventions sollicitées aux titres des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à destination des actions du CRTE.

L'ensemble des subventions obtenues représente un total de 530 483€ HT. Un comité de pilotage s'est réuni le 5 décembre 2023.

Les projets suivants ont été retenus pour obtenir un financement dans le cadre des dotations de l'Etat (DSIL, DETR) et du Fonds vert (*tableau ci-contre*) :



Orientation	Action	Commune	Dispositif	Budget	Financement obtenu
<i>Baisser notre consommation énergétique</i>	Réhabilitation, extension et mise aux normes de la mairie (étude et diagnostics)	Aureille	DETR	70 000€	14 000€ (20%)
<i>Préserver l'eau</i>	Redimensionnement de la station d'épuration Maussane-Baux Paradou	CCVBA	DSIL	1 500 000€	100 000€ (7%)
<i>Préserver et restaurer les puits de carbone naturels</i>	Aménagement place de l'Eglise	Eygalières	DSIL	253 366€	50 673,20€ (20%)
<i>Baisser notre consommation énergétique</i>	Installation de pompe à chaleur au groupe scolaire Marie Mauron	Mas-Blanc-les-Alpilles	Fonds vert	18 000€	3 000€ (17%)
<i>Renforcer l'accessibilité aux services</i>	Maison pluridisciplinaire de santé - Tranche 2	Maussane-les-Alpilles	DSIL	763 224, 85€	100 000€ (13%)
<i>Baisser notre consommation énergétique</i>	Rénovation de l'éclairage public	Maussane-les-Alpilles	Fonds vert	140 097, 40€	31 521,92€ (22,5%)
<i>Baisser notre consommation énergétique</i>	Rénovation de l'éclairage public	Mouriès	Fonds vert	27 064,12€	21 651,92€ (80%)
<i>Renforcer l'accessibilité aux services</i>	Maison de santé - Phase 3 - Coeur de village	Le Paradou	DETR	648 183€	129 636,60€ (20%)
<i>Cultiver le bien manger</i>	Mise aux normes de la cantine scolaire de l'école de l'Argelier	Saint-Rémy-de-Provence	DETR	400 000€	80 000€ (20%)

ÉCONOMIE

La priorité de la Communauté de communes est d'œuvrer au développement des entreprises et de renforcer l'emploi sur son territoire. Elle accompagne les entrepreneurs, quel que soit leur domaine d'activité, à chaque étape de leur projet de création ou de développement. La Communauté de communes dispose de huit zones d'activité et d'une pépinière-incubateur qu'elle met également à leur disposition.

Élargir son réseau grâce à l'afterwork

Le service économie a organisé le premier "afterwork" professionnel des entreprises de la Vallée des Baux, le lundi 3 juillet 2023, au Moulin CastelaS, aux Baux de Provence. Une soirée initiée dans le cadre du développement économique du territoire. Les professionnels ont pu partager un moment convivial, élargir leur réseau et échanger leur carte de visite.



Afterwork du 3 juillet 2023 au moulin CastelaS



L'avenue Durand Maillane pendant les travaux

Le service économie de la Communauté de communes, en collaboration avec la CCI, a accompagné les commerçants de l'avenue Durand Maillane, à Saint-Rémy-de-Provence dans le cadre de la commission de règlement à l'amiable pour les travaux de voiries afin d'indemniser les commerçants suite à l'impact des travaux.

Aide aux commerçants



L'avenue Durand Maillane après les travaux



La Bergerie- Pépinière-incubateur d'entreprises

Depuis juillet 2021, date de son ouverture, la Pépinière-Incubateur d'entreprises permet aux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'une mise en relation avec des experts, de conseils personnalisés et d'informations sur les aides au développement.

15 entreprises ont été accompagnées en 2023 dont 7 qui ont généré un chiffre d'affaires. La présence moyenne cumulée des entreprises à la Bergerie est de 16 mois en 2023. La Pépinière-Incubateur d'entreprises s'est repositionnée en 2023 en proposant deux parcours d'intégration : incubation sur trois ans et pépinière sur un an. De nouveaux services ont également été mis en place dont la domiciliation et la réservation de salle.

RÉUSSITE ET LABELLISATION



Après seulement deux ans d'exploitation, la Bergerie a obtenu le prestigieux label "Sud Labs" de la région Sud en 2023. Le projet s'aligne parfaitement avec la stratégie régionale visant à soutenir des services innovants. Il permet le référencement du lieu mais aussi un financement pour les formations orientées vers le numérique.



Atelier du 16 novembre 2023

LES JEUDIS DU NUMÉRIQUE

Dans le cadre de cette labellisation, la Bergerie se positionne donc sur la transformation numérique du territoire et organise divers événements, dont, depuis novembre 2023, les "jeudis du numérique". Ces rendez-vous sensibilisent les entreprises à l'intelligence artificielle générative et incluent des ateliers de médiation numérique ainsi que des ciné-débats. Le lieu reste ouvert au grand public avec des journées portes ouvertes et des événements thématiques. La Bergerie coopère également avec les institutions publiques et privées qui gravitent autour de l'entrepreneuriat pour que chaque entrepreneur trouve les solutions adaptées à ses besoins.



À la découverte des savoir-faire des Alpilles

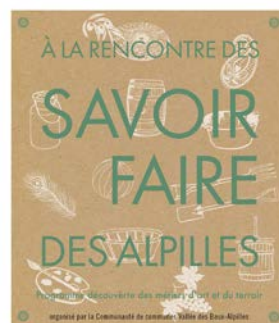
Le territoire des Alpilles est le berceau de nombreux métiers d'art et d'artisanat. Le programme "À la rencontre des savoir-faire" offre aux visiteurs l'occasion de découvrir ces métiers et les ateliers des artisans et créateurs. Il propose de nombreuses visites guidées.

Co-porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA PACA) pour trois ans, il est soutenu financièrement par l'Europe, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le PETR du Pays d'Arles grâce au programme européen LEADER.

En novembre 2023, le service économie de la Communauté de communes a participé au salon Provence Prestige, à Arles, afin de présenter ce dispositif au grand public.



Prune Faux, plumassière à Mouries



Projet Elzéard Le première récolte d'amandes biologiques

Après trois ans d'expérimentation, le verger pilote d'Agnès Benoit, à Saint-Rémy-de-Provence a donné ses premières amandes bio en octobre 2023.

C'est le résultat positif d'un projet partenarial pour aller vers des pratiques plus agroécologiques et rendre à nouveau possible la culture de l'amande biologique en Provence. Plusieurs acteurs privés-publics participent à cette réussite : la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles à l'initiative de la relance de cette filière, les compétences techniques de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, du Groupe de Recherche en Agriculture biologique (Grab) et de la Société du Canal de Provence (SCP). L'expérimentation d'innovations est possible grâce au soutien financier de la Fondation Ecotone, de l'entreprise locale Florame et de la SCP.



Visite des écoles d'ingénieurs, ISARA Avignon et Institut Agro de Montpellier, du verger d'Agnès Benoit, le 10 octobre 2023



Zones d'activités

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Florame a inauguré ses nouveaux locaux



Des nouveaux locaux certifiés Bâtiments durables méditerranéens. / PHOTO A.P

22 juin 2023 : inauguration de la nouvelle usine Florame à La Massane 3.



Novembre 2023 : inauguration de la déchèterie professionnelle Azur Trade à la Massane 4.



Nouvelle parcelle préemptée par la Communauté de communes à l'entrée de la zone des Grandes Terres à Eygalières.

Signatures 2023 pour la vente de terrains dans la zone des Grandes Terres à Eygalières

ESCOT (société hac) - Anthony ESCOT et Corinne FERAUD 2 rue Peyregas 13930 Aureille	2 février 2023
KP5 - David PELLEGRIN 16 Impasse Max-Philippe Dalavouet ZA Les grandes terres 13810 Eygalières	5 avril 2023
INIESTA - Laurent INIESTA 1371 Petite route des jardins 13210 St Rémy de Provence	6 juillet 2023
MAISON HACHE - Christopher Hache 30 rue de la République 13810 Eygalières	18 octobre 2023
ENVERGURE PROJECT- (Mme M LOPPIS) Aurélie et Olivier LLOPIS 550 av. Josep Franch Clapers 13210 St Rémy de Provence	4 octobre 2023
CLEMENT TP - (SCI des repentis) Clément VITELLO 998 chemin des Repentis 13810 Eygalières	29 novembre 2023

TOURISME



Paysages à couper le souffle, gastronomie et artisanat : les Alpilles offrent une richesse considérable pour tous les visiteurs qui y séjournent.

L'Office du tourisme intercommunal Alpilles en Provence fait la promotion de ce territoire grâce à des relations privilégiées avec ses partenaires, tous les acteurs touristiques locaux et plus largement, un réseau professionnel qui lui permet de faire rayonner les Alpilles au niveau national et international.

Tourisme dans les Alpilles, une fréquentation qui se prolonge en automne

La saison estivale 2023 dans les Alpilles a révélé un bilan touristique oscillant entre une affluence équilibrée sur les ailes de saison et une légère baisse du mois de juillet traditionnellement prisé. Cette dynamique souligne l'importance croissante des saisons intermédiaires d'octobre à mai dans le calendrier touristique du territoire. C'est le résultat de la stratégie touristique d'Alpilles en Provence.

Les Alpilles continuent d'attirer les Français et plus particulièrement les habitants de la Région Sud mais aussi un public international diversifié. Les visiteurs d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni occupent une place de choix. Des touristes internationaux rejoints cette année par les Australiens, les Néozélandais et les Sud-Africains venus en nombre pour assister aux matchs de rugby de leur équipe respective lors de la Coupe du monde 2023.

Vers une transformation de l'accueil

Ce changement dans les habitudes de visite se reflète aussi dans l'accueil. L'accueil numérique dans les offices de tourisme prend de l'ampleur, avec une augmentation notable des demandes en ligne, tandis que l'accueil physique connaît une légère diminution.

Bien que les accueils physiques soient moins nombreux, ils deviennent plus approfondis, les visiteurs posant davantage de questions et exprimant un intérêt accru pour les activités en famille. Une offre plus élargie d'activités sur le territoire et même au-delà leur est systématiquement proposée.

La tendance du « last minute » gagne en importance, notamment en août, reflétant ainsi une plus grande flexibilité chez les visiteurs dans le choix de leur destination de vacances.

Les Alpilles demeurent une destination prisée, attirant un public varié tout au long de l'année. L'équilibre entre la fréquentation estivale et celle des saisons intermédiaires dessine le portrait d'une destination touristique dynamique, en constante adaptation aux préférences changeantes de ses visiteurs.



Fréquentation : chiffres clés

FRÉQUENTATION DES BUREAUX	2022	2023	ÉVOLUTION 2022 - 2023
TOTAL	54 999	57 711 +1 639 Eygalières du 16/06 au 31/12	+ 7,9 %

OTI SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2022	ÉVOLUTION	2023
JANVIER	804	↑	393
FÉVRIER	1340	↓	645
MARS	1866	↓	894
AVRIL	4211	↓	3360
MAI	4844	↓	4724
JUIN	4513	↑	4549
JUILLET	5023	↑	5637
AOÛT	6136	↑	6992
SEPTEMBRE	4850	↑	5544
OCTOBRE	1826	↑	3019
NOVEMBRE	758	↑	790
DÉCEMBRE	424	↑	897
TOTAL	36 595	↑	37 444

BIT FONTVIEILLE

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2022	ÉVOLUTION	2023
JANVIER	355	↑	718
FÉVRIER	804	↑	1251
MARS	823	↓	756
AVRIL	2361	↑	2405
MAI	1811	↑	2287
JUIN	1390	↑	1640
JUILLET	2083	↑	2909
AOÛT	2362	↑	2673
SEPTEMBRE	1309	↑	1948
OCTOBRE	1494	↓	1329
NOVEMBRE	512	↓	378
DÉCEMBRE	707	↓	565
TOTAL	16 011	↑	18 859

BIT MOURIÈS

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

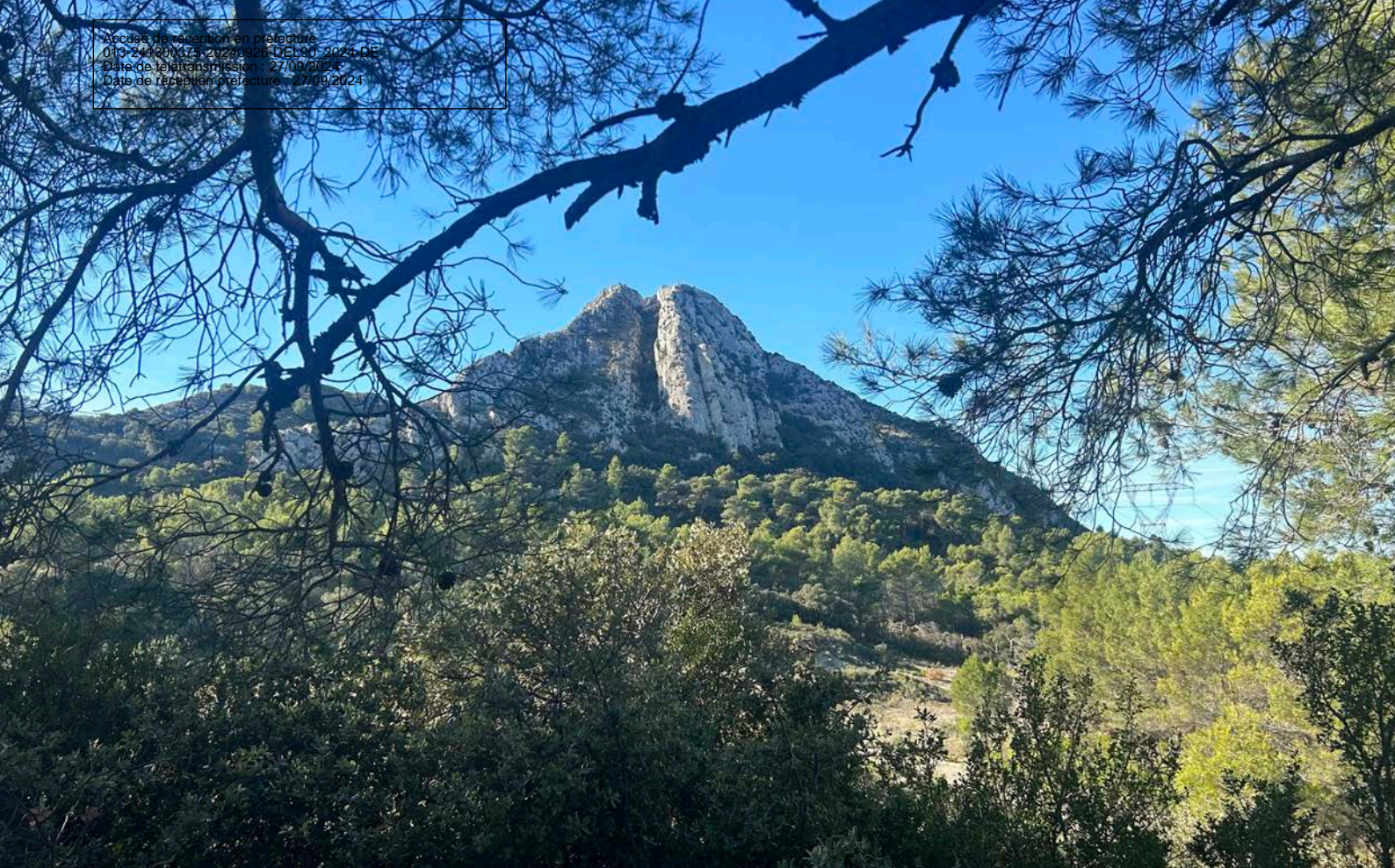
FRÉQUENTATION	2022	ÉVOLUTION	2023
JANVIER	60	↓	9
FÉVRIER	84		
MARS	74	↑	88
AVRIL	163	↓	145
MAI	236	↓	151
JUIN	250	↓	143
JUILLET	483	↓	239
AOÛT	494	↓	237
SEPTEMBRE	419	↓	209
OCTOBRE	76	↑	125
NOVEMBRE	43	↓	30
DÉCEMBRE	11	↑	32
TOTAL	2 393		1 408

BIT EYGALIÈRES

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2023
JANVIER	
FÉVRIER	
MARS	
AVRIL	
MAI	
JUIN (16/06)	180
JUILLET	299
AOÛT	335
SEPTEMBRE	454
OCTOBRE	253
NOVEMBRE	78
DÉCEMBRE	40
TOTAL	1 639

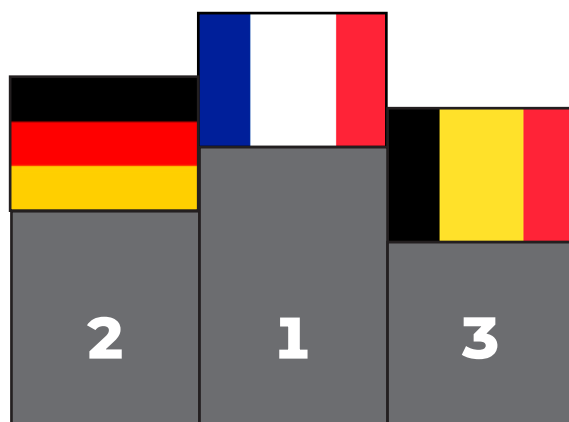




TOP 5 DES PAYS

- ▶ France : 61,1 %
- ▶ Allemagne : 6,2 %
- ▶ Belgique : 5,2 %
- ▶ Pays-Bas : 4,8 %
- ▶ Royaume-Uni : 4,5 %
- ▶ Etats-Unis : 4,3 %

PODIUM DES PAYS VISITEURS



Les visiteurs français les plus nombreux sont des "locaux"

RÉGIONS DE FRANCE

- ▶ Provence-Alpes-Côte d'Azur : 34,3 %
- ▶ Auvergne Rhône-Alpes : 14,7 %
- ▶ Ile-de-France : 10,1 %
- ▶ Occitanie : 9,4 %
- ▶ Grand Est : 5,6 %

Packs touristiques - Service groupe

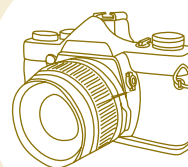
Le service Groupe déployé depuis mars 2022,
 a traité 181 dossiers en 2023
 pour un chiffre d'affaires de 119 754€.



ACCUEIL PRESSE

L'accueil presse est une partie importante du travail de l'équipe de l'OT pour contribuer au rayonnement touristique des Alpilles et de la Vallée des Baux.

11 accueils et 71 aides techniques presse ont été réalisés en 2022 (mise en contact, photo, interview etc..)



Commercialisation

MARCHÉ DES CRÉATEURS	2020	2021	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 230 €	19 040 €	23 040 €	22 410 €
NOMBRE D'EMPLACEMENTS	390	525	657	632

FOIRE AUX SANTONS	2021	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 680 €	12 840 €	12 832 €
NOMBRE D'EXPOSANTS	72	74	70

PARTENARIATS	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	80 000€	83 546€
NOMBRE	504	497



EAU et ASSAINISSEMENT

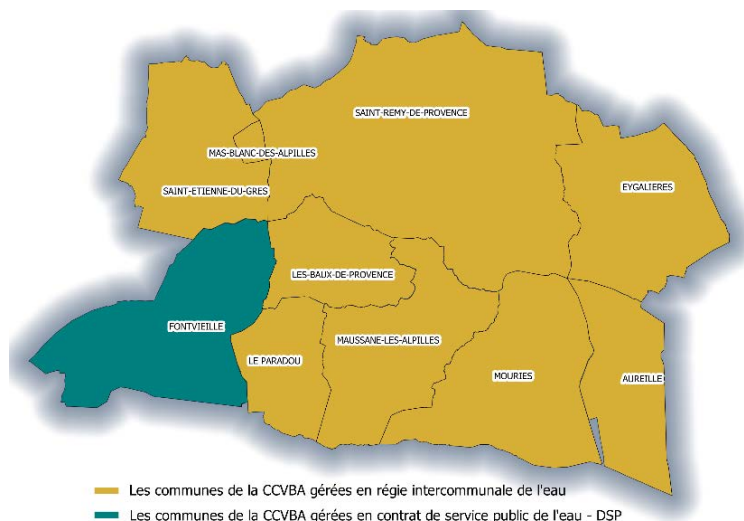
La Communauté de communes est en charge de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines pour les dix Communes.

Le service de l'eau de la CCVBA se divise en deux types de missions : la distribution de l'eau potable destinée à la consommation humaine et la production, le transport et le stockage de l'eau potable, exercées en amont de la mission de distribution.

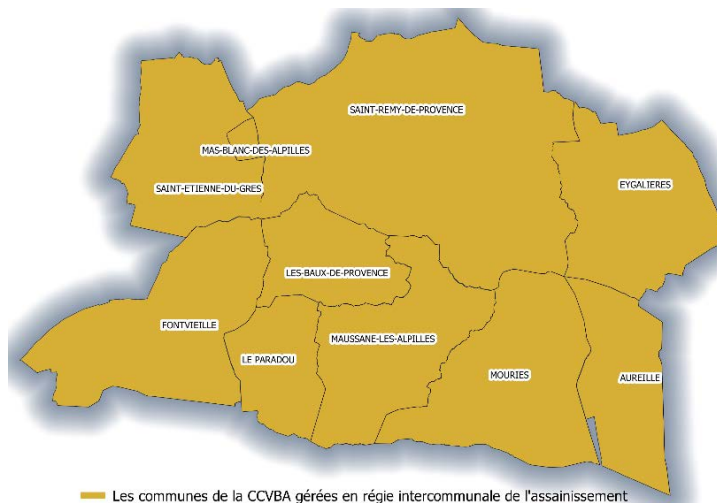
Le service public d'assainissement consiste quant à lui dans la collecte des eaux usées, pour procéder ensuite à leur traitement au sein d'unités d'épuration.



EAU



ASSAINISSEMENT



Cartes actualisées au 1^{er} juillet 2022

CE QUI CHANGE EN 2023 POUR LES USAGERS

Réajustement des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif



Adoptée par délibération lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022, l'évolution des prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, établit de nouveaux tarifs depuis janvier 2023 afin de garantir la soutenabilité financière de ces services publics et de responsabiliser les usagers par rapport à leur consommation.

Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à l'abonnement et d'une partie variable proportionnelle aux volumes consommés. Ils n'avaient pas évolué depuis 2018.

Pour la partie fixe sur l'eau potable, la réévaluation à hauteur de +10% est à un niveau inférieur à celui de l'inflation constaté sur la période 2018-2022 qui s'élève à + 12%.

Pour les deux compteurs les plus courants, l'abonnement passe de 35€ à **39€** (DN 15mm) et de 47€ à **52€** (DN 20 mm).

Pour la partie fixe sur l'assainissement collectif, l'abonnement évolue aussi à hauteur de +10% et passe de 41 à 45€.

Pour la partie variable sur l'eau potable, des tarifs différenciés sont établis en fonction des volumes d'eau consommés avec un principe de trois tranches de consommation :

- **0,95€ HT/m³ jusqu'à 150 m³** pour l'eau essentielle
- **1,05€ HT/m³ entre 151 et 180 m³** pour l'eau utile
- **1,60€ HT/m³ au-delà de 181 m³** pour l'eau de confort ou l'utilisation professionnelle.

La partie variable pour l'assainissement collectif passe d'un tarif unique de 0,9519€ HT/m³ à **1,05€ HT/m³**.

Cette augmentation sera faible pour les besoins essentiels. En effet, la majeure partie des foyers du territoire consomme moins de 120 m³ par an. Cela ne concerne donc que les plus gros consommateurs. Globalement, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, pour les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement, reste inférieur à celui constaté en moyenne au niveau national et départemental.



ADOPTER LES BONS RÉFLEXES !

Avez-vous consulté le guide des écogestes d'eau ?

À LA MAISON

- Privilégiez l'eau du robinet à l'eau en bouteille. C'est plus écologique et plus économique ! 
- Installez un mousseur sur vos robinets. Le débit est réduit de 30 à 50% mais la pression, elle, ne diminue pas.
- Prenez des douches plutôt que des bains. 
- Équipez votre chasse d'eau d'un mécanisme économique. 
- Faites tourner votre lave-vaisselle et votre lave-linge uniquement quand ils sont pleins et utilisez les programmes économiques. 
- Évitez de laisser couler l'eau inutilement.
- Repérez et faites réparer les fuites.
- Ne jetez pas de médicaments, de lingettes, d'huiles de friture ou d'huiles ménagères ni de produits nocifs (peintures, solvants) dans l'évier ou dans les toilettes. Tous ces produits polluent nos eaux usées et nos stations d'épuration.
- Si vous n'êtes pas raccordés à l'assainissement collectif, un contrôle est obligatoire tous les 8 ans.

À L'EXTÉRIEUR

- Je lave ma voiture dans une station avec un lavage par jet d'eau haute pression moins consommateur d'eau que le système à rouleaux ou le lavage manuel. 
- Je jette mes déchets à la poubelle. Ex : Un mégot dans les caniveaux = 500 litres d'eau polluée. 
- J'utilise des produits de lavage sans eau.

DANS LE JARDIN

- Je collecte des eaux de pluie grâce à un récupérateur d'eau. 
- J'installe un goutte à goutte. 
- J'arrose tôt le matin ou le soir. Cela réduit les pertes d'évaporation. 
- J'ajoute du compost à mon jardin et je paille aux pieds de mes plantations. Cela augmente la capacité de rétention d'eau de mon sol.
- Je choisis des plantes méditerranéennes adaptées à ma région et moins gourmandes en eau.

L'EAU AU CENTRE DE TOUTES NOS ATTENTIONS

Optimisation des ressources en eau

La Communauté de communes axée sur des investissements stratégiques

Dans un contexte de plus en plus préoccupant en matière de gestion de l'eau, la Communauté de communes s'engage résolument dans une démarche visant à renforcer la sécurité et la durabilité de son réseau hydrique.

À travers des investissements stratégiques, la collectivité met en œuvre des mesures drastiques pour sécuriser les capacités de production et de stockage, renouveler les réseaux existants, et améliorer la recherche ainsi que la réduction des fuites.

Elle investit considérablement afin de sécuriser les capacités de production et de stockage garantissant ainsi une offre stable et suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

Un des axes majeurs est la réduction des fuites. Consciente que chaque goutte compte, la Communauté de communes s'est attaquée de front, depuis qu'elle en a la compétence, à ce problème en entreprenant des actions de renouvellement des réseaux vieillissants, souvent responsables de pertes importantes. Ces travaux permettent d'assurer une distribution plus efficace de l'eau, en limitant les pertes.

Parallèlement, le service des eaux déploie l'installation de compteurs intelligents chez les abonnés. Avec ces nouveaux appareils, la consommation est enregistrée en télé-relevé. La consommation d'eau n'est plus estimée mais connue quasiment en temps réel grâce à un système qui enregistre le volume de vos consommations et les transmet régulièrement au service.

L'objectif est de mieux contrôler votre consommation d'eau, repérer les fuites éventuelles et mieux lutter contre le gaspillage de nos ressources.

Au-delà de la préservation et de l'optimisation, la Communauté de communes affiche une volonté ferme de promouvoir la réutilisation des eaux usées (REUT). En mettant en place des initiatives de recyclage des eaux traitées, elle cherche à réduire la pression exercée sur ses ressources naturelles en eau.

Tous ces investissements démontrent un engagement concret en faveur de la préservation de l'eau, tout en contribuant à l'amélioration constante des services.



LES NOUVEAUX COMPTEURS

Le déploiement de ces nouveaux compteurs est progressif sur le territoire selon l'état de vétusté de votre compteur actuel. Sa durée de vie est de 15 ans environ.

VERS UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

La réutilisation des eaux usées traitées à usage agricole

La Revalorisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la Communauté de communes a été officiellement labélisée, le 28 août 2023, en tant qu'initiative "France Expérimentation", érigeant notre intercommunalité comme la seule entité territoriale administrative à bénéficier de cette distinction.

Dans un contexte national et régional marqué par la rareté de l'eau, la préservation de cette ressource cruciale figure au cœur des priorités politiques. Tant la Communauté de communes que l'ensemble des entités publiques s'engagent activement à réduire la consommation d'eau à l'échelle nationale et territoriale. Face à l'accroissement des périodes de sécheresse et des changements climatiques, notamment des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, le "Plan Eau" instauré en avril 2023 par le Gouvernement vise à renforcer et à promouvoir les comportements économes en eau. Répondant aux défis transversaux de l'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau demeure une priorité majeure. Dans le cadre de son "Plan Or Bleu", la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur promeut la sobriété et les économies d'eau pour tous les usages.



Dans ce contexte, cette labélisation constitue une reconnaissance qui renforce l'engagement de l'intercommunalité envers la protection des habitants, de l'environnement, des ressources, de l'agriculture locale et de l'économie.

Un engagement novateur

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes a déjà lancé un projet de réutilisation des eaux usées traitées de ses stations d'épuration. Il vise à évaluer la REUT dans le lavage des quais de déchèteries, des véhicules, des voiries, le curage des réseaux d'assainissement ou l'arrosage des espaces verts, espéré pour l'été 2025, avant de songer, à plus long terme, à leur utilisation pour des actions de défense incendies.

UN PROJET PARTENARIAL

Total des subventions accordées : 211 260€

- Département des Bouches-du-Rhône : 49 296€
- Région Provence Alpes-Côte d'Azur : 88 344€
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 73 620€

Autofinancement par les trois partenaires

- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : 6 380€
- Société du Canal de Provence : 10 520€
- Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : 66 320€

Coût total de l'opération : 294 480€



Parcelle d'amandiers exploitée par Bruno Dunand, aux Baux de Provence, irriguée en partie grâce à la REUT.

Accompagner les agriculteurs

Par arrêté préfectoral du 6 mai 2024, la Communauté de communes a été autorisée à expérimenter la réutilisation des eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Maussane-les-Alpilles, à des fins d'irrigation en arboriculture dans le cadre d'une étude agronomique.

Objectifs : préserver la ressource en eau ; assurer la pérennité des exploitations agricoles; lutter contre la déprise agricole; remettre en culture pour lutter contre le risque incendie; préserver nos arbres, véritables puits carbone naturels, mais aussi marqueurs de l'identité des Alpilles et participant indirectement à l'activité touristique. Il s'agit d'un projet à 360 degrés conciliant économie et environnement pour se préparer au changement climatique et s'adapter.

Les eaux issues de la REUT sont donc utilisées depuis le printemps 2024 pour irriguer quatre exploitations agricoles volontaires. À terme, ce sont 250 hectares d'oliviers et d'amandiers qui pourraient bénéficier de cet arrosage pendant une phase d'expérimentation de trois ans, sous la surveillance de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la Société du Canal de Provence et le Centre technique de l'olivier. Une solution durable qui évite de puiser dans les nappes phréatiques fragilisées par les sécheresses successives.

Inauguration d'une parcelle d'amandiers irriguée grâce à la réutilisation des eaux usées traitées, le 10 juillet 2024, aux Baux de Provence.



RÉCAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU POMPÉS ET VENDUS

Communes	Volume d'eau pompé (m ³)	Volume d'eau vendu (m ³)	Nombre d'abonnés	Nombre de compteurs	Compteurs intelligents		Linéaire de réseau (km)	Prix du m ³ (€ TTC)	Résultat d'analyse		Rendement (%)	Capacité de stockage (m ³)
					Cybles anyquest	Cybles 5			Physi-co-chimiques	Bactériologique		
Aureille	137 212	104 302	826	858	663	46	21,22	1,69	100%	100%	81,40	1 000
Les Baux-de-Provence	175 321	126 289	343	368	10	24	19,56	1,69	100%	100%	77,90	950
Eygalières	588 261	675 310	1 331	1 530	732	70	37,67	1,69	100%	100%	96	2 000
Fontvieille	329 516	263 057	1 934	1 934	0	0	31,62	1,69	100%	100%	79,83	1 500
Mas Blanc des Alpilles	53 832	41 925	317	341	275	25	8	1,69	100%	100%	83,30	150
Maussane-les-Alpilles	380 815	346 261	1 463	1 530	46	168	33,90	1,69	100%	100%	91,50	1 015
Mouriès	215 517	145 337	1 664	1 739	101	568	23,50	1,69	100%	100%	71,80	1 000
Paradou	278 848	227 611	1 162	1 208	27	597	32,82	1,69	100%	100%	83,50	1 100
Saint-Etienne-du-Grès	271 070	220 130	1 203	1 287	886	96	36,59	1,69	100%	100%	83,70	750
Saint-Rémy-de-Provence	1 286 185	98 2991	5 959	6 624	2 967	1 101	100,7	1,69	100%	100%	78,10	4 500
Total	3 716 577	3 133 213	16 202	17 419	5707	2695	345,58				82,7 moy	13 965
Comparatif												
2020	3 732 741	2 781 896	15 392		3 933		331,45	3 933 capteurs cybles posés soit 38,17 % de capteurs posés (REGIE)				13 186
2021	3 861 208	2 631 835	15 717		5 308		333,06	5 308 capteurs cybles posés soit 48,16 % de capteurs posés (REGIE)				13 186
2022	3 761 655	2 678 879	15 993	17 247	5711	797	344,16	6 508 cybles posés soit 46,28 % dont 5,67 % de compteurs intelligents				13 965
2023	3 716 577	3 133 213	16 202	17 419	5 707	2 695	345,58	8 402 cybles posés soit 48,23 % dont 15,47 % de compteurs intelligents				13 965



ASSAINISSEMENT

Communes	Volume d'eau traités (m ³)	Volume d'eau vendus (m ³)	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (Km)	Prix du m ³	Bilan de fonctionnement	Tonnes de boues
Aureille	52 073	83 557	702	13,7	1,68	Conforme	6
Les Baux de Provence		77 115	219	14,17	1,68		
Eygalières	89 818	213 300	811	16,88	1,68	Conforme	0
Fontvieille	261 990	269 117	1934	22,89	1,68	Conforme	58,50
Mas Blanc des Alpilles	26 916	28 706	262	5,33	1,68	Conforme	0
Maussane les Alpilles	252 573	319 099	1 397	25,42	1,68	Conforme	33,82
Mouriès	236 130	138 839	1 578	24,55	1,68	Conforme	57,30
Paradou	252 573	205 335	1 088	19,26	1,68	Conforme	14,99
Saint-Étienne du Grès	122 815	143 608	993	13,73	1,68	Conforme	30,60
Saint-Rémy-de-Provence	755 791	762 236	5 094	43,19	1,68	Conforme	146
Total	2 050 679	2 240 912	14 078	199,12			347,21
Comparatif							
2021	2 339 004	1 829 358	14 953	197,04			334,24
2022	2 274 879	1 829 393	13 865	97,38			415,72
2023	2 050 679	2 240 912	14 078	199,12		100%	347,21

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS Assainissements Non Collectifs INSTRUMENTÉS EN 2023

Communes	Nombre de dispositifs existants	Contrôles dossier de conception	Contrôles de réalisation	Contre visite	Contrôles de fonctionnement	Contrôles pour vente	Factures émises
Aureille	101	0	0	0	0	1	1
Les Baux de Provence	3	0	0	0	0	3	3
Eygalières	643	15	7	3	212	13	250
Fontvieille	339	7	2	0	0	9	18
Mas Blanc des Alpilles	26	0	0	0	0	0	0
Maussane les Alpilles	17	1	2	0	0	4	7
Mouriès	293	3	3	0	0	7	13
Paradou	2	0	1	0	0	1	2
Saint Etienne du Grès	287	3	4	3	0	8	18
Saint-Rémy-de-Provence	2 867	42	35	17	0	36	130
Total	4 578	71	54	23	212	82	442
Comparatif							
2020	3 508	62	54	8	317	90	
2021	3 532	94	59	9	265	85	
2022	3 566	78	53	19	260	72	
2023	4 578	71	54	23	212	82	

Travaux assainissement Communes en régie

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

- Poursuite de l'étude d'opportunité sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) ;
- Demandes de renouvellement des arrêtés des stations d'épuration de Fontvieille, Mas Blanc, Mouriès et Saint-Rémy-de-Provence.

AUREILLE

1. Centre ancien, rues Castellas, de la Poste, du Château, de la Savoie, renouvellement du réseau d'eaux usées sur 330 mètres et reprise de 54 branchements
2. Remise en état et nettoyage du digesteur - décanteur à la station d'épuration
3. Renouvellement pompe de recirculation

EYGALIÈRES

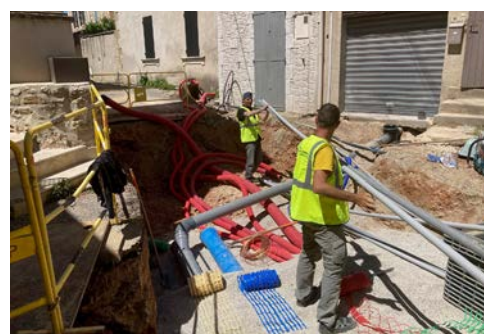
1. Mise en place d'un compacteur au niveau du dégrilleur
2. Renouvellement de la pompe du poste de relevage entrée STEP
3. Renouvellement pompe poste de relevage Fontinelle.

FONTVIEILLE

1. Renouvellement d'une pompe de relevage entrée STEP
2. Renouvellement de la pompe toutes eaux STEP
3. Renouvellement pompe poste de relevage Le Paty
4. Renouvellement tapis-pressé et rouleaux à la STEP



Travaux dans le centre ancien,
à Aureille



Travaux dans le centre ancien,
à Aureille

LES BAUX-DE-PROVENCE

1. Lancement du marché pour la construction de la nouvelle station d'épuration qui collectera les eaux usées des communes de Maussane, Les Baux et Paradou.

MAS BLANC DES ALPILLES

1. Remise en état des clapets de chasse à la STEP
2. Réparation des membranes d'étanchéité
3. Renouvellement pompe poste de relevage de la Thèze
4. Taille des roseaux programmée en hiver

MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. Poursuite du dossier d'instruction pour la nouvelle station d'épuration
2. Petite route des Baux, chemisage du réseau d'eaux usées sur 300 mètres et renouvellement du réseau sur 390 mètres avec le remplacement de 16 branchements
3. Avenue Baptiste Blanc, renouvellement du réseau sur 38 mètres avec reprise de 3 branchements

MOURIÈS

1. Renouvellement des préleveurs en entrée de station d'épuration
2. Changement du moto-réducteur du tamis rotatif
3. Renouvellement des deux agitateurs
4. Renouvellement des deux pompes dans poste de relevage en entrée de STEP
5. Renouvellement pompe toutes eaux à la STEP
6. Pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des boues vers la benne



Petite route des Baux, à Maussane-les-Alpilles

LE PARADOU

1. Renouvellement du réseau gravitaire et réseau de refoulement sur la route des Tours de Castillon

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. Renouvellement des pompes de relevage dans le poste de relevage en entrée STEP
2. Renouvellement d'une pompe de recirculation
3. Renouvellement aérateur fines bulles
4. Renouvellement de deux pompes sur poste de relevage réseau
5. Construction d'un abri en bois au-dessus de la benne à boues
6. Pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des boues vers la benne
7. Opération du Cours du Loup, poursuite des études sur le redimensionnement des réseaux d'eaux usées
8. Poursuite des études sur le redimensionnement de la station d'épuration



*Avenue Sansonnet,
à Saint-Etienne-du-Grès*

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. Avenue Durand Maillane – Phase 2 - renouvellement du réseau d'eaux usées sur 445 mètres avec remplacement de 41 branchements
2. Avenues Monsabert, Tassigny et lotissement Blanchin, renouvellement de 810 mètres de réseau d'eaux usées avec remplacement de 50 branchements
3. Extension réseau d'eaux usées sur les chemins Prat Cros, du Plan, des Mattouins et route de Maillane sur 1 740 mètres avec la création de 46 branchements
4. Renouvellement de la centrifugeuse par une presse à vis
5. Renouvellement d'un agitateur bassin d'aération et d'un agitateur du lypocycle
6. Remplacement des trois vannes du poste de relevage en entrée de STEP
7. Remplacement clapets de recirculations
8. Révision surpresseur d'air



*Quartier des Jardins,
à Saint-Rémy-de-Provence*

Travaux eau potable

Communes en régie

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

- Pour l'ensemble des communes, poursuite des études sur le Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal ;
- Demande de renouvellements des arrêtés de prélèvements d'eau potable pour les communes suivantes : Mas Blanc, Maussane (forage Flandrin), et Mouriès (source de Servannes et forage Armanier).

AUREILLE

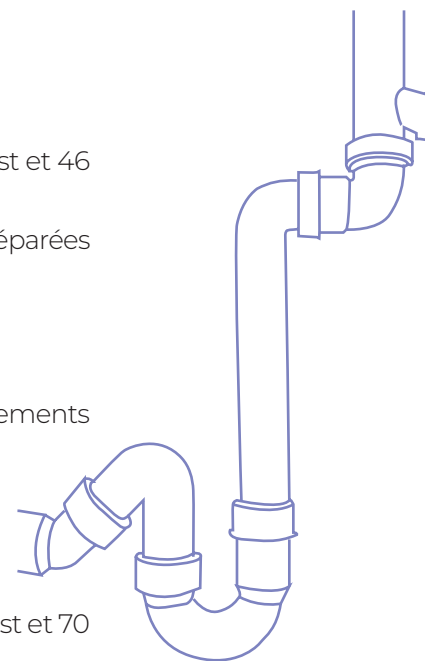
1. 858 compteurs sont installés dont 663 sont munis de cybles Anyquest et 46 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 2 fuites avant compteur trouvées et réparées et 2 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Mise en place d'un turbidimètre à la station de pompage
4. Entretien poste de chloration
5. Centre ancien, remplacement du réseau d'eau potable et de 33 branchements

EYGALIÈRES

1. 1 530 compteurs sont installés dont 732 sont munis de cybles Anyquest et 70 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 8 fuites avant compteur trouvées et réparées et 6 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Lancement de l'accord-cadre pour la création de la bêche de reprise
4. Lancement de l'accord-cadre pour la création du nouveau forage
5. Remplacement de l'échelle dans réservoir et du robinet flotteur

LES BAUX-DE-PROVENCE

1. 368 compteurs sont installés dont 10 sont munis de cybles Anyquest et 24 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 2 fuites avant compteur trouvées et réparées et 3 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Lancement des études pour déplacer la canalisation sous le chemin de Carita
4. Réservoir Mas de Chevrier – Renouvellement du débitmètre et réalisation d'un escalier



MAS BLANC DES ALPILLES

1. 341 compteurs sont installés dont 275 sont munis de cybles Anyquest et 25 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 1 fuite après compteur signalée à l'abonné
3. Entretien poste de chloration
4. Mise en place d'un turbidimètre
5. Réalisation de deux forages pour le nouveau champ captant
6. Chemin du Pavillon renouvellement du réseau et de 9 branchements

MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. 1 530 compteurs sont installés dont 46 sont munis de cybles Anyquest et 168 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 13 fuites avant compteur trouvées et réparées et 2 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Petite route des Baux, remplacement de la canalisation de distribution et de 30 branchements
4. Forage DE4bis – Nettoyage, remplacement de la pompe immergée, mise en place d'un turbidimètre, remplacement armoire de chloration et réfection de la clôture
5. Forage F 123 – Remplacement de la pompe immergée et de l'armoire de chloration
6. Forage F8 – Inspection télévisée du forage, remplacement de la pompe immergée et de la colonne de refoulement
7. Forage F 117 – Inspection télévisée du forage
8. Forage de Manville – Remplacement de l'armoire de chloration

LE PARADOU

1. 1 208 compteurs sont installés dont 27 sont munis de cybles Anyquest et 597 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 7 fuites avant compteur trouvées et réparées et 2 fuites après compteur ont été signalées aux abonnés
3. Station de pompage des Arcoules – remplacement de l'armoire de chloration



*Chemin du Pavillon,
à Mas Blanc des Alpilles*



*Petite route des Baux,
à Maussane-les-Alpilles*

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

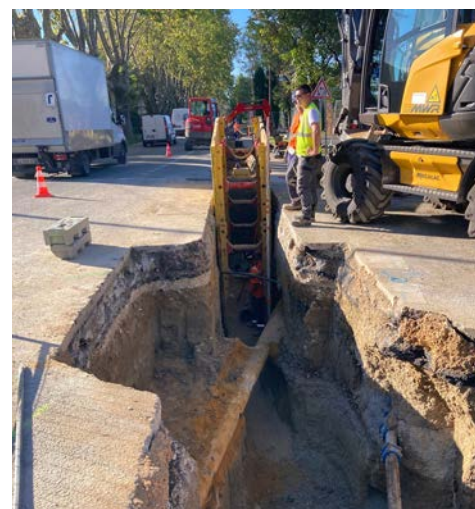
1. 1 287 compteurs sont installés dont 886 sont munis de cybles Anyquest et 96 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 7 fuites avant compteur trouvées et réparées et 2 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Mise en sécurité de la tête du puits
4. Avenue de l'Égalité et impasse Giono remplacement des réseaux et de 25 branchements
5. Installation d'un turbidimètre
6. Remplacement de l'échelle dans le réservoir
7. Renouvellement du réseau d'eau potable avenue des Alpilles

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. 6 624 compteurs sont installés dont 2 967 sont munis de cybles Anyquest et 1 101 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 8 fuites avant compteur trouvées et réparées et 6 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Avenue Durand Maillane, poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable et remplacement de 17 branchements
4. Avenue de Lattre de Tassigny et lotissement Blanchin, renouvellement des réseaux et remplacement de 74 branchements
5. Révision d'une pompe de surface
6. Mise en place d'un turbidimètre
7. Entretien des postes de chloration
8. Remplacement du surpresseur de chlore
9. Remplacement des deux variateurs de vitesses
10. Lancement des études pour le renouvellement du réseau d'eau potable avenues Fauconnet, Albert Gleizes, rue Camille Pelletan



*Avenue de l'Égalité,
à Saint-Etienne-du-Grès*



*Avenue Lattre de Tassigny,
à Saint-Rémy-de-Provence*

Communes en DSP

FONTVIEILLE

1. Campagne de recherche de fuites. 25 fuites avant compteur trouvées et réparées;
2. Lancement de la consultation pour le renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements rue Michelet.

Travaux pluvial

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

507 dossiers de permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme.



AUREILLE

1. 23 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial sur le Chemin Saint Jean (janvier 2023)
3. Relevé topographique, Chemin Saint Jean (janvier 2023)
4. Maîtrise d'oeuvre retenue pour les travaux de reprise du réseau pluvial, Chemin Saint Jean (juillet 2023)
5. Bureau d'études retenu pour les travaux d'aménagement hydraulique, Avenue Saint Roch (juillet 2023)
6. Relevé topographique et détection des réseaux, Avenue Saint Roch (septembre 2023)
7. Etudes pluviales rue Vieux Village

EYGALIÈRES

1. 38 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Etudes pluviales avenue des Molassis

FONTVIEILLE

1. 41 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial route Neuve (mai 2023)



Travaux sur le réseau pluvial 2023

LES BAUX-DE-PROVENCE

6 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme

MAS BLANC DES ALPILLES

8 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme



*Curage fossé Chemin St Eloi
à Maussane-les-Alpilles*



*Curage fossé Av Jean Marie Cornille
à Maussane-les-Alpilles*

MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. 60 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Pompage et nettoyage des avaloirs Avenue de la Vallée des Baux (janvier 2023)
3. Hydrocurage réseau pluvial et recherche d'exutoire Impasse de la Source (février 2023)
4. Hydrocurage réseau pluvial Impasse Mireille et rue Jules Deiss (juin 2023)
5. Pompage et nettoyage caniveaux grilles Avenue de la Vallée des Baux (juin 2023)
6. Curages fossés Avenue Jean Marie Cornille et Chemin Saint Eloi (décembre 2023)



*Hydrocurage rue Jules Deiss
à Maussane-les-Alpilles*

MOURIÈS

1. 84 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Pompage et nettoyage des avaloirs rue du Temple, rue des Arènes, rue Jean Jaurès, avenue Roger Salengro, avenue Pasteur, avenue Frédéric Mistral (octobre 2023)
3. Inspection visuelle du réseau pluvial Avenue Alphonse Daudet (mars 2023)

LE PARADOU

1. 136 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial, Avenue Jean Bessat (janvier 2023)
3. Hydrocurage réseau pluvial Total énergie, Avenue de la Vallée des Baux et Avenue des Arcoules (mars 2023)
4. Inspection visuelle du réseau pluvial Avenue de la Vallée des Baux, Total énergie (mai 2023)
5. Détection des réseaux, Avenue de la Vallée des Baux, Total énergie (juin 2023)
6. Travaux reprise réseau pluvial Avenue de la Vallée des Baux, Total énergie (octobre 2023)
7. Maîtrise d'œuvre retenue pour l'aménagement des bassins d'infiltration, Chemin de la Source (novembre 2023)
8. Relevé topographique des bassins d'infiltration, Chemin de la Source (décembre 2023)



*Avenue de la Vallée des Baux,
au Paradou*

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

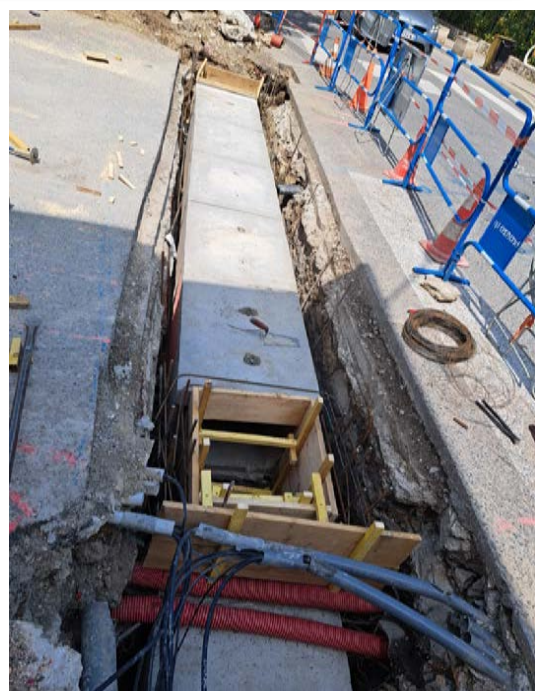
1. 19 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Opération du Cours du Loup, poursuite des études sur le redimensionnement des réseaux
3. Inspection visuelle du réseau pluvial Lotissements Pomeyrol / Sansonnets (janvier 2023)
4. Hydrocurage réseau pluvial Impasse des Grands Vergers (novembre 2023)
5. Curage fossé Cours du Loup (décembre 2023)
6. Inspection visuelle du réseau pluvial Lotissement Clos de la Laurade (décembre 2023)



*Avenue Durand Maillane,
à Saint-Rémy-de-Provence*

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. 92 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Avenue Durand Maillane, renouvellement des dalles de la chauche vieille
3. Hydrocurage réseau pluvial Impasse du Lapin Blanc (janvier 2023)
4. Reprise cadre pluvial au carrefour de l'Avenue Vincent Van Gogh et de l'Avenue Joseph d'Arbaud (mai 2023)



*Carrefour Avenue Van Gogh,
à Saint-Rémy-de-Provence*

Services techniques

Les services techniques sont en charge de l'ensemble des infrastructures communautaires (voirie, réseaux hors assainissement et eau, ZA, bâtiments et équipements), des travaux d'aménagement, du parc technique communautaire, de la GEMAPI, de l'énergie et de l'informatique- numérique.

Rénovations énergétiques des bâtiments intercommunaux

Le premier projet le plus ambitieux a permis de transformer l'office de tourisme intercommunal en bâtiment à énergie positive, aligné sur les engagements environnementaux du territoire. Cette initiative marque une étape significative vers le tourisme durable et s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Délocalisation temporaire

Les travaux ont débuté avec la délocalisation temporaire de l'accueil à la salle Jean Jaurès, offrant ainsi aux visiteurs une continuité de services entre octobre 2022 et mars 2023. Les équipes administratives ont, quant à elles, trouvé refuge au siège de la Communauté de communes.

Un bâtiment à énergie positive

La rénovation n'est pas simplement esthétique mais aussi axée sur la durabilité et l'efficacité énergétique. Le nouvel Office de Tourisme est un bâtiment à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. Les choix de matériaux sont au cœur de cette transformation : l'isolation des toitures est



Réouverture après rénovation de l'Office de tourisme intercommunal, le 14 juin 2023

réalisée en matériaux bio-sourcés, l'enveloppe des murs est composée de panneaux de paille de riz, les fenêtres sont à double vitrage, la porte d'entrée est vitrée pour maximiser la luminosité naturelle, et une

pompe à chaleur assure un chauffage respectueux de l'environnement.

Un éclairage LED et une ventilation basse consommation ont été installés. Enfin, des panneaux photovoltaïques ont été intégrés pour exploiter l'énergie solaire et alimenter une partie des besoins électriques de l'Office de Tourisme.

Une vitrine du territoire en matière de tourisme durable

Cette rénovation est une déclaration d'engagement envers le tourisme durable. Les habitants et les visiteurs peuvent désormais profiter d'une expérience touristique avec un espace accueillant et écologiquement responsable.

Travaux dans les bureaux d'information touristique (BIT) de Fontvieille, de Mouriès et du centre technique "Sud Alpilles" situé à Maussane-les-Alpilles.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de Communes a réalisé des audits énergétiques de certains de ses bâtiments publics. En effet, lauréate en 2022 du programme SEQUOIA 3 (ACTEE/FNCCR), l'intercommunalité a bénéficié d'un financement pour le recrutement d'un poste d'économiste de flux dédié notamment à la réalisation de ces audits et à la mise en oeuvre d'une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

Les travaux d'isolation des Bureaux d'information touristique de Fontvieille et Mouriès puis du centre technique « Sud Alpilles » à Maussane-les-Alpilles ont également permis d'éviter les fuites d'énergie et la diminution des consommations électriques. Ces travaux ont été financés par le Fonds vert à hauteur de 100 000€ sur un budget global de 120 000€ soit 80% de financement.

Ces rénovations ont permis de continuer à respecter les engagements pris dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), mais aussi dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'intercommunalité. Ces engagements prennent en compte notamment la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, qui définit la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Cette ligne directrice incite notamment à réfléchir aux solutions de bâtiments bas-carbone et à encourager à une forte accélération du rythme et de la qualité des rénovations des bâtiments.

Coût des travaux : 294 884€ financés à hauteur de 83% par l'Etat (193 807€ en 2021 et 50 000€ en 2022).



VERS UNE GESTION DES DÉCHETS PLUS DURABLE

Le nouveau quai de transfert



Depuis le 6 novembre 2023, les pelleteuses et les ouvriers s'affairent dans la zone de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence, marquant le début des travaux pour le nouveau quai de transfert des ordures ménagères et des emballages.

Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de réduire les déplacements des bennes, d'optimiser le transport des déchets et de promouvoir une gestion globale plus respectueuse de l'environnement.

Réduire l'impact financier et environnemental des déplacements

Actuellement, toutes les bennes du territoire effectuent quotidiennement des trajets jusqu'au quai de transfert des déchets situé à Beaucaire. Ces déplacements entraînent des coûts significatifs, allant du carburant à l'usure des véhicules, sans oublier l'impact environnemental lié aux émissions de gaz à effet de serre. Le nouveau quai de transfert vise à atténuer ces problèmes en

optimisant le transport des déchets grâce à des semi-remorques capables d'absorber des tonnages plus importants.

Conception écologique et responsable

Les bâtiments et infrastructures sont conçus dans une démarche éco-responsable visant à réduire les impacts environnementaux et les dépenses énergétiques. Ce nouvel équipement communautaire qui accueillera également les agents du service de collecte et la flotte des bennes du Nord-Alpilles (avec une aire d'entretien), se caractérise par une conception bioclimatique, la prévention des envols de déchets, des ombrières photovoltaïques, la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, des racks à vélos, et enfin des



végétaux de labélisation locale.

Les matériaux biosourcés locaux sont intégrés : charpente et bardage en bois labélisé bois des Alpes ou Massif central, laine biofib (chanvre, coton et lin) pour l'isolation thermo-acoustique des cloisons, fibre de bois pour la toiture. Le béton utilisé est majoritairement bas carbone.

Une charte de chantier vert à faibles nuisances a été signée par l'ensemble des entreprises de travaux et un suivi effectué sur toute la durée du chantier pour s'assurer de la qualité environnementale de l'opération. Des heures d'insertion sont également prévues sur certains lots.

Amélioration de l'autonomie et Rationalisation des coûts

Le nouveau quai de transfert permettra également une meilleure autonomie grâce à l'installation d'un

centre technique. Actuellement, les agents et le matériel du nord du territoire sont dispersés entre le centre technique municipal de Saint-Rémy-de-Provence et un local privé en location. Avec le nouveau quai, une logique de rationalisation des coûts et de gestion plus efficace des équipes et du matériel sera mise en place.

Un projet structurant avec des soutiens importants

Le chantier, dont la fin est prévue pour novembre 2024, représente un investissement de 3 millions d'euros, avec les soutiens importants de la Région Sud (Contrat CRET : 605 000 €) et de l'Etat (DSIL 2029 : 80 102 €). Ce projet ambitieux combine parfaitement innovation, durabilité et efficacité.



Réunion hebdomadaire de chantier

BUREAU INFO ÉNERGIE

Optimiser son budget et favoriser les énergies renouvelables

La question de l'énergie et de son impact sur notre environnement et sur nos portefeuilles est de plus en plus cruciale.

Maria Guillot, conseillère du Bureau Info Énergie, guide les habitants qui le souhaitent de manière personnalisée et gratuite.



Des conseils adaptés

La première étape vers une consommation énergétique plus responsable est la sobriété, l'énergie que l'on ne consomme pas. La deuxième étape consiste ensuite en la rénovation des habitations. Le Bureau Info Énergie apporte des conseils adaptés à chaque situation. Que ce soit la rénovation de la toiture, l'isolation des murs ou le remplacement de vos fenêtres, chaque action compte ! Une meilleure isolation et des équipements plus performants contribuent non seulement à la réduction de l'empreinte écologique, mais également à des économies substantielles sur la facture énergétique. De plus, la thermographie réalisée sur notre territoire permet d'affiner le diagnostic de l'habitation.

Changement d'équipements et adoption d'énergies renouvelables

Il guide également dans le choix d'équipements plus économes en énergie : des appareils électroménagers aux systèmes de chauffage. En outre, le Bureau peut vous conseiller sur la production d'énergies renouvelables, telles que l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de chauffage géothermique. Ces solutions, en plus d'être écologiques, permettent également de générer des économies à long terme. De plus, de nombreuses aides financières et subventions sont disponibles pour soutenir les projets de rénovation écologique.



Une permanence gratuite pour tous les habitants du territoire

Pour bénéficier de ces conseils personnalisés, le Bureau Info Énergie propose une permanence gratuite à tous les habitants du territoire. Pour les propriétaire-occupant, bailleur ou locataire, la conseillère Énergie est disponible sur rendez-vous, dans les communes ou au siège de la Communauté de communes au moins une fois par mois, pour répondre aux questions à élaborer une stratégie sur mesure pour optimiser sa consommation énergétique.

Permanences dans les communes de 9h à 12h	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{ère} semaine du mois	1 ^{er} lundi du mois Les Baux de Provence	1 ^{er} mardi du mois Aureille	1 ^{er} mercredi du mois Mouriès	1 ^{er} jeudi du mois Eygalières	
2 ^{ème} semaine du mois	2 ^{ème} lundi du mois Fontvieille	2 ^{ème} mardi du mois Saint-Etienne du Grès	2 ^{ème} mercredi du mois Paradou	2 ^{ème} jeudi du mois Saint Rémy de Provence	
3 ^{ème} semaine du mois		3 ^{ème} mardi du mois Mas Blanc des Alpilles	3 ^{ème} mercredi du mois Mouriès	3 ^{ème} jeudi du mois Maussane-les-Alpilles	
3 ^{ème} semaine du mois	4 ^{ème} lundi du mois Fontvieille		4 ^{ème} mercredi du mois CCVBA Fresque du Climat 14h - 17h	4 ^{ème} jeudi du mois Saint Rémy de Provence	



RENDEZ-VOUS

Pour les prises de rendez-vous dans votre commune ou au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (23 avenue des Joncades Basses 13210 Saint-Rémy-de-Provence) :

- info.energie@ccvba.fr
- 04 90 54 54 53

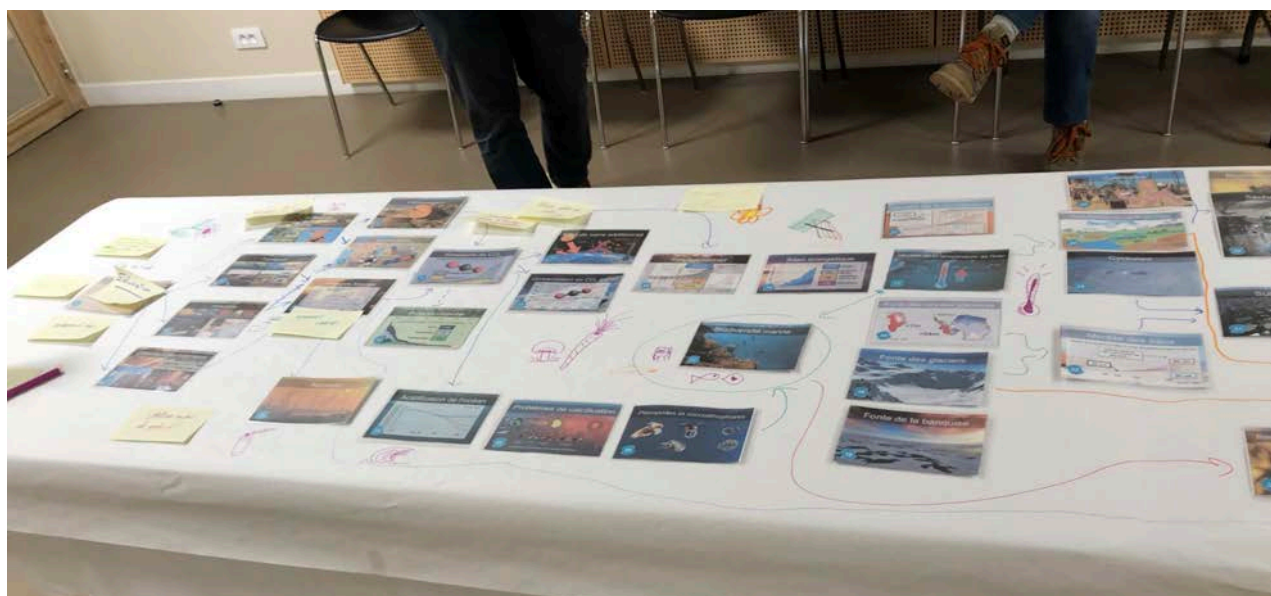
La fresque du climat

L'atelier de sensibilisation aux causes et enjeux du réchauffement climatique

Neuf ateliers ont été organisés, le quatrième mercredi du mois, au siège de la Communauté de communes. Parmi les personnes ayant participé : des habitants, une association de sensibilisation à l'environnement, des agents des services de la communauté de communes et de la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

La Fresque du Climat permet de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques. L'atelier est fondé sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

Inscriptions : info.energie@ccvba.fr
ou 04 90 54 54 53



Labélisation RGE pour les entreprises

Durant l'année 2023, la Communauté de communes s'est associée avec la CAPEB, le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment, et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMAR) pour mettre en place cet accompagnement auprès des entreprises du territoire. Faciliter l'accès aux formations RGE "Reconnu garant de l'environnement" permet à ces entreprises d'obtenir des chantiers de rénovation énergétique sur le territoire.

Présentation des panneaux solaires en autoconsommation

Lors d'une réunion publique à la salle de l'Agora à Maussane-les-Alpilles, le 1er juin 2023, le principe de l'autoconsommation individuelle a été présenté avec l'association Energie Partagée. Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit ou au sol peuvent être branchés directement sur le tableau électrique ou sur une prise secteur du logement. L'électricité est ensuite envoyée dans le circuit.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Bureau de l'Energie a participé avec le service SIG (Système d'information géographique) à la cellule technique montée avec le

PETR du Pays d'Arles et le PNRA pour apporter un soutien technique aux communes dans la définition de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes de définir des zones d'accélération, sur lesquelles elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La cellule technique a permis aux communes d'appréhender les objectifs liés à la transition énergétique tout en prenant en compte les enjeux paysagers et de biodiversité du territoire. Elle a également permis grâce à l'expertise SIG la réalisation des cartes demandées. Des zones ont été définies par les communes sur leur territoire concernant la production d'énergie au moyen de l'énergie solaire, photovoltaïque et thermique, la biomasse, la méthanisation, l'éolien ou encore l'hydraulique. Certaines sources de production ont été écartées car incompatibles avec les enjeux du territoire.

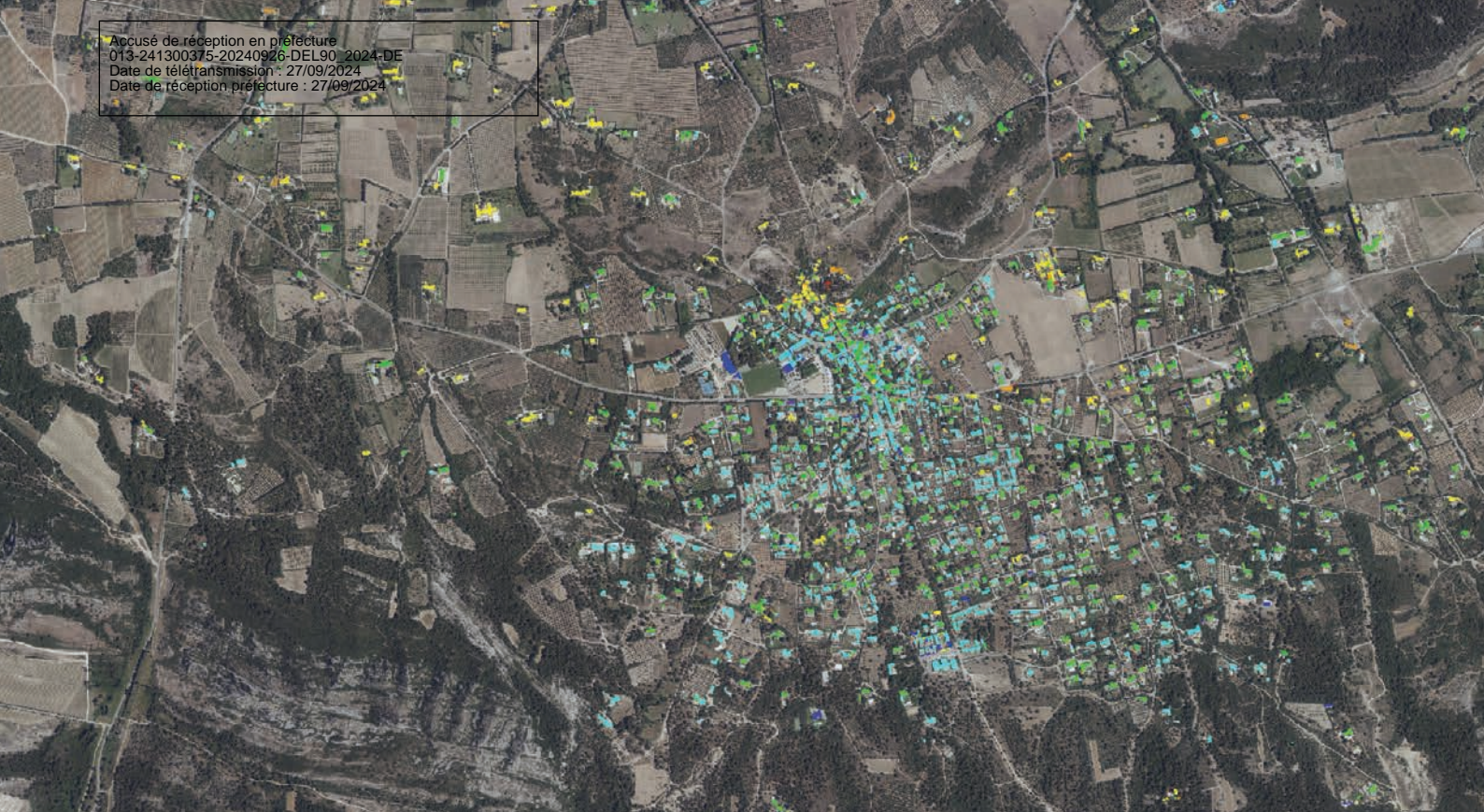
Optimisation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux : Des solutions sur mesure

En 2023, Benjamin Isambard, économiste de flux (spécialiste en gestion énergétique) au sein de la Communauté de communes, a examiné de manière approfondie la consommation énergétique

des bâtiments municipaux et intercommunaux du territoire. L'objectif principal de son travail était de réduire les coûts énergétiques et d'optimiser les dépenses pour les collectivités. Son travail a porté sur l'examen des flux énergétiques des bâtiments, incluant la consommation d'électricité et de gaz. Benjamin a pris en compte des aspects tels que l'historique des consommations annuelles et leurs évolutions mensuelles sur une année de référence.

Les études solaires réalisées ont permis d'évaluer le potentiel de production d'électricité via des panneaux solaires et la possibilité de produire de l'eau chaude avec des panneaux solaires thermiques. De plus, une étude thermographique a identifié les défauts d'isolation dans les bâtiments, assurant une approche complète.

À la suite de ces audits, les communes, en fonction de leurs ressources financières, peuvent envisager des travaux à moyen ou long terme pour améliorer leur efficacité énergétique. Ces options de travaux sont adaptées aux capacités techniques et financières spécifiques de chaque commune.



La thermographie aérienne pour améliorer l'efficacité énergétique de son habitation

Une étude thermographique a été menée sur l'ensemble des toitures des bâtiments des communes de Saint-Rémy-de-Provence, Eygalières, Mas-Blanc des Alpilles et Saint-Etienne du Grès. 100% des habitations ont été passées au crible lors du survol effectué dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 mars 2023.

Cette opération, réalisée par un avion bimoteur équipé de capteurs infrarouges de la compagnie Action Air Environnement, a été rendue possible grâce à une aide financière européenne du programme Leader, porté par le PETR du Pays d'Arles.

L'objectif de cette initiative était d'identifier les déperditions énergétiques et les défauts d'isolation au sein des bâtiments publics et privés. Une réunion publique s'est tenue le 13 décembre 2023 afin de présenter les résultats de cette première étude thermographique.

Le Bureau Info Énergie a envoyé 113 dossiers de thermographie aux habitants

ayant fait la demande.

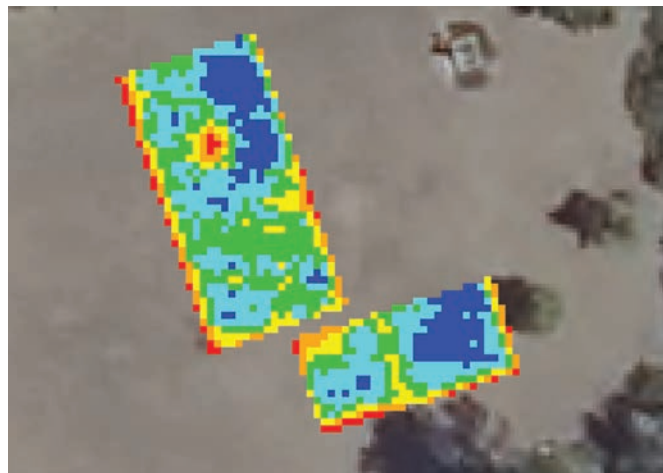
Les données collectées sont toujours disponibles pour les habitants qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation.

La deuxième phase de survol n'a malheureusement pas pu être réalisée en 2023 à cause des conditions climatiques défavorables. Il n'a pas fait assez froid pour que les données recueillies puissent être cohérentes, et interprétées correctement.

Pour obtenir ces informations, c'est par mail à l'adresse info.energie@ccvba.fr avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et justificatif de domicile. Pour une assistance téléphonique ou un rendez-vous pour interpréter les images, il faudra appeler directement au 04 90 54 54 53.

Le site internet de la Communauté de communes propose également une démarche en ligne dédiée à la demande des images infrarouges.





Exemple de thermographie d'une habitation



LA THERMOGRAPHIE INFRAROUGE *PAR SURVOL AÉRIEN* EXPLICATIONS

Cette méthode permet d'évaluer la performance énergétique des toitures des bâtiments de manière rapide, précise et non intrusive. La technologie utilise des caméras thermiques montées sur des avions pour détecter les variations de température à la surface des structures, en toitures.

L'un des principaux avantages de la thermographie infrarouge réside dans sa capacité à visualiser les différences de chaleur émises par les composants d'un bâtiment. Lors du survol aérien, les caméras captent les variations thermiques liées à des problèmes tels que les fuites d'air, les ponts thermiques ou l'isolation défectueuse.

Cette approche permet de détecter des problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent des sources majeures de perte d'énergie en identifiant précocement les points chauds ou anormalement froids de la toiture.



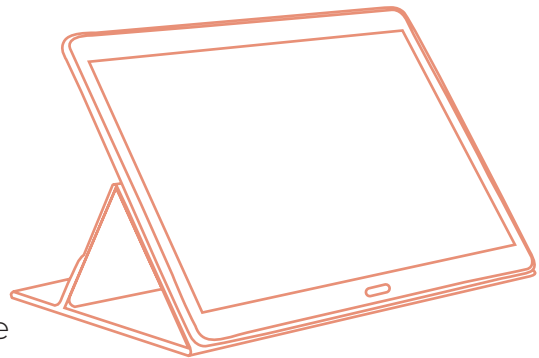
Une réunion publique s'est tenue le 13 décembre 2023 afin de présenter les résultats de cette première étude thermographique.

MUTUALISATION

Création d'un service commun Pôle numérique

Ce service entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et les communes adhérentes assure trois fonctions depuis septembre 2023.

La Commune détermine le ou les blocs de fonctions qu'elle souhaite voir exercer par le service commun. Une convention cadre est ensuite déclinée individuellement en fonction du souhait des Communes et soumise aux conseils municipaux concernés.



1. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – ou DPO (data protection officer en anglais) mutualisé :

Le RGPD rend obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données dans certains cas, notamment lorsqu'un traitement de données personnelles est effectué par une autorité publique ou un organisme public. Cette obligation concerne toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur taille. Missions : recensement des données personnelles, rédaction et mise à jour du registre de traitement et analyse d'impact.

2. Les systèmes d'information et de communication (SIC) :

Gestion des postes informatiques, téléphonie, prestataires externes, mise en œuvre du plan d'actions selon l'analyse d'impact RGPD dont les plans de continuité d'activité (PCA) et les plans de reprise d'activité (PRA), conduite de projets (ex : open data, cyber sécurité, élaboration du CCTP partie informatique d'un site internet, analyse des offres des prestations, utilisation du réseau Lorawan...)

3. Le Système d'information géographique (SIG) :

Le SIG crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données.

COMMUNICATION

La Communauté de communes a souhaité développer et améliorer sa communication auprès des habitants grâce à la création d'un service communication depuis le 1^{er} mars 2023. Depuis, différentes actions ont été mises en place, dont la plus visible est la refonte du site internet.

Un nouveau site internet pour plus d'accessibilité

En ligne depuis le mois de juillet 2023, le site internet de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a été conçu pour être simple d'utilisation et accessible à tous.

Ce portail a été pensé pour offrir un service en ligne intuitif, permettant de rester informés de l'actualité de l'intercommunalité et de simplifier les démarches administratives.

Il a également été conçu pour être conforme aux standards d'accessibilité numérique (RGAA : référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) qui permet de rendre les contenus compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap.

On y trouve :

- Les dernières actualités
- Les démarches en ligne (eau et assainissement, déchets, tourisme et énergie)
- La carte interactive avec la liste de tous nos équipements
- Toutes les publications
- Toutes les coordonnées utiles, les horaires d'ouverture du siège et de nos

déchèteries, et un formulaire de contact en ligne pour faire part des questions et des suggestions.

Depuis sa mise en ligne, les résultats sont bons. Les pages les plus consultées sont : "l'actualité, les équipements et les démarches en ligne".

Rendez-vous sur <https://www.vallee-des-baux-alpilles.fr/>



Pour suivre notre actualité, il suffit de s'abonner à nos réseaux sociaux

Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube : CCVBA13

La lettre d'info

Pour suivre notre actualité directement, l'abonnement à la lettre d'info est possible via le lien : <https://www.vallee-des-baux-alpilles.fr/lettre-dinformation/>

